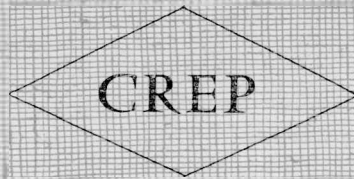


C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHÈQUE



CENTRE DE RECHERCHE ÉCONOMIQUE

SUR

L'ÉPARGNE

Sou1967-2340

L'Épargne Cahiers
bibliographiques N°3 / B. de
Bagneaux. (Oct. 1967).

CAHIERS

BIBLIOGRAPHIQUES

CREDOC•Bibliothèque



N° 3 - 1967

13 013

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHÈQUE

CENTRE DE RECHERCHE ECONOMIQUE
SUR L'EPARGNE

CAHIERS BIBLIOGRAPHIQUES
N° III

RECHERCHES ALLEMANDES SUR L'EPARGNE



67, rue de Lille
Paris - VII

Octobre 1967

R³-13

SOMMAIRE

RECHERCHES ALLEMANDES SUR L'EPARGNE

par J. THOMAS.

Titres	Pages
-Comportement de l'épargnant et pratique scripturale.	1
-Conditions de placement sur les comptes d'épargne en Allemagne Fédérale.	36
-Sensibilité des déposants en caisse d'épargne au taux de l'intérêt.	46
-Situation sociale et comportement des clients de caisse d'épargne en Allemagne.	58
-Le budget des ménages en Allemagne Fédérale, 1960-1961.	94

.../.

COMPORTEMENT DE L'EPARGNANT ET PRATIQUE SCRIPTURALE

L'objet de ce compte-rendu est de résumer une série d'articles publiés par le Professeur Günter SCHMÖLDERS dans la Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen :

- La prétendue sensibilité de l'épargnant à l'intérêt (Die sogenannte "Zinsempfindlichkeit" des Sparers), in Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, 1er août 1961.

- Ce que l'épargnant pense de la valeur de la monnaie (Wie denkt der Sparer über den Geldwert ?); *ibid.*, 1er septembre 1961.

- La ménagère et l'argent (Die Hausfrau und das Geld), *ibid.*, 1er novembre 1961.

- Le bas de laine (Das Strumpfsparen), *ibid.*, 15 novembre 1961.

- Livret d'épargne et compte (Sparbuch und Konto), *ibid.*, 1er janvier 1962.

- Les habitudes de paiement (Die Zahlungsgewohnheiten), *ibid.*, 1er février 1962.

- Le paiement scriptural des salaires (Die bargeldlose Lohnzahlung), *ibid.*, 1er mars 1962.

- L'épargne mobilière (Das Wertpapiersparen), *ibid.*, 1er avril 1962.

.../.

Ces articles rapportent et interprètent les résultats de recherches empiriques et notamment :

. d'enquêtes menées, en automne 1959 par l'Institut für Demoskopie (Allensbach), en été 1961 par le DIVO-Institut (Francfort) en coopération avec la Forschungsstelle für empirische Sozialökonomik (Cologne), sous la direction de M. SCHMÖLDERS;

. d'enquêtes sur l'attitude à l'égard de la monnaie et du pouvoir d'achat, effectuées annuellement par le DIVO-Institut (Francfort), en 1956 par l'Institut für Demoskopie (Allensbach);

. d'une enquête sur les réactions d'ouvriers à l'égard du paiement scriptural de leurs salaires, publiée en 1960 par le Studienkreis für sozialwirtschaftliche Betriebsformen;

. d'une enquête sur les détenteurs de valeurs mobilières, réalisée en 1960 par l'Institut für Markt-und Verbrauchsforschung (Université libre, Berlin).

x

x x

Ces études visant le comportement du "petit épargnant" (non celui des entreprises ou des banques) mettent au jour plusieurs conclusions importantes concernant les attitudes des ménages à l'égard de l'épargne et de la monnaie

- Même les épargnants familiarisés avec la monnaie scripturale ne manifestent une sensibilité au taux de l'intérêt qu'à partir d'un minimum d'accumulation : le seuil à partir duquel le rendement est pris en considération est caractérisé par un actif monétaire de deux à trois mille marks (deux mille cinq cents à trois mille sept cents francs).

.../.

- Parmi les titulaires de livrets ou d'autres comptes (66 % des ménages enquêtés - 50 %, si l'on ne tient pas compte des dépôts minimes), 80 % possèdent des livrets d'épargne, 45 % des comptes de chèques, 26 % à la fois des livrets et des comptes de chèques.

D'une façon générale, livrets et autres comptes sont plus fréquents chez les moins de trente ans que chez leurs aînés ; les livrets de caisses d'épargne se répartissent à peu près également parmi les groupes d'âge ; tandis que les comptes de chèques sont plus répandus parmi les personnes d'âge moyen. Les livrets d'épargne sont particulièrement fréquents chez ceux qui ont reçu une instruction correspondant à peu près à celle donnée par les collèges d'enseignement général, chez les cadres, chez les bénéficiaires de salaires inférieurs à 1.000 marks (1.200 francs) ; les comptes de chèques, chez ceux qui ont obtenu le baccalauréat, chez les entrepreneurs individuels et les bénéficiaires de revenus plus élevés.

- Les comptes de chèques servent plus fréquemment que les livrets à une pluralité de genres d'opérations. Les comptes des employés et des ouvriers sont plus orientés vers la consommation que ceux des autres groupes. La plupart des comptes de chèques (91 % des comptes de chèques bancaires et des comptes de chèques postaux, 84 % des comptes de chèques auprès des caisses d'épargne) sont "actifs", c'est-à-dire utilisés non seulement pour la réception de fonds et le retrait en numéraire, mais aussi pour des paiements scripturaux de la part de leurs titulaires. Parmi les possesseurs de comptes "actifs", la proportion de ceux qui utilisent le chèque ou le virement pour des paiements courants (achats d'alimentation, de vêtements) est très peu élevée : 12 % des titulaires de comptes de chèques auprès de banques ou de caisses d'épargne, 7 % de titulaires de comptes de chèques postaux. Les jeunes se montrent plus disposés à payer par chèque que les plus âgés. Mais la familiarité avec la monnaie scripturale n'est répandue que parmi les entrepreneurs indépendants et les membres de professions libérales.

- La propagation croissante de l'épargne mobilière est due à la diffusion des certificats de sociétés d'investissement à capital variable et

.../.

des actions populaires (destinées à faire participer les milieux à revenu modeste au patrimoine industriel). L'épargne mobilière reste l'apanage d'un milieu "bourgeois" (comprenant notamment les fonctionnaires, les entrepreneurs individuels, les membres de professions libérales, les employés, mais non les ouvriers), de ménages dont le revenu mensuel net dépasse 800 marks (un milliers de francs) et qui disposent d'un minimum d'équipement. Le groupe des possesseurs de valeurs mobilières est caractérisé par la conscience d'un accroissement récent des revenus et l'espoir de sa continuité, mais surtout par un minimum de familiarité avec la monnaie scripturale.

.../.

TABLE DES MATIERES

I - Le peu d'importance du taux de l'intérêt pour le petit épargnant.

- 1 - Le manque de culture économique.
- 2 - Le seuil.

II - Confiance et méfiance à l'égard de la valeur de la monnaie.

- 1 - Confiance dans la monnaie et confiance dans le pouvoir d'achat.
- 2 - La méfiance des chefs de ménage.
- 3 - Les effets de la méfiance sur l'épargne.

III- Le rôle de la ménagère.

- 1 - Gestion du revenu par la femme ou par l'homme.
- 2 - Limites du rôle économique de la ménagère.

IV- Le bas de laine.

- 1 - Peu d'attrait du bas de laine.
- 2 - Qui thésaurise chez soi ?
- 3 - Motifs de la thésaurisation chez soi.

V - Livret d'épargne et compte en banque.

- 1 - Fréquence des divers comptes.
- 2 - Les dépôts.
- 3 - Comptes d'épargne et comptes de chèques.
- 4 - Banque et caisses d'épargne.

VI- Le livret d'épargne postale.

.../.

VII - Fonction des comptes.

VIII- Habitudes de paiement.

- 1 - Comptes "passifs" et comptes "actifs".
- 2 - Familiarité avec la monnaie scripturale.

IX - Paiement des salaires en monnaie scripturale.

- 1 - Propagation de paiement scriptural.
- 2 - Attitudes à l'égard du paiement scriptural.
- 3 - Conditions d'activation du compte.
- 4 - Problèmes de générations.

X - L'épargne mobilière.

- 1 - Propagation du placement en valeurs mobilières.
- 2 - Conditions et caractéristiques de l'épargne mobilière.

.../.

I - LE PEU D'IMPORTANCE DU TAUX DE L'INTERET POUR LE "PETIT EPARGNANT".

1 - Le manque de "culture économique".

L'information sur le taux de l'intérêt ne semble, d'après le sondage de l'Institut für Demoskopie (1959), guère influencée par le niveau de revenu, ni par l'âge. Même l'accoutumance à l'épargne ne semble pas suffisante pour rendre attentif à l'intérêt : plus de la moitié des titulaires de comptes d'épargne ne savent pratiquement rien des intérêts qu'ils touchent. Il semble, d'une façon plus générale, que les gens économes n'en savent pas plus sur le taux de l'intérêt que les gens dépensiers. Même ceux qui comme emprunteurs (auprès des caisses d'épargne, banques, employeurs, etc. . .) ont une expérience d'intérêts débiteurs ne semblent pas pour autant mieux informés sur les intérêts créditeurs.

L'enquête relève au contraire une influence de types psychologiques, collectifs ou individuels. Parmi les habitants de l'Allemagne Fédérale, les Hessois et les Souabes sont les mieux informés sur le taux de l'intérêt; en deuxième lieu viennent les Allemands du Nord; en troisième, les Bava-rois et les habitants du Palatinat; en dernier, ceux de Rhénanie et du Nord-Westphalie. Les personnes à vitalité faible, portées à l'inquiétude, sont souvent mieux informées sur l'intérêt que celles caractérisées par une forte vitalité; les individus introvertis, plus que les extrovertis.

Mais l'influence prédominante revient à la "culture économique". Commerçants et autres entrepreneurs indépendants, cadres supérieurs de la fonction publique et du secteur privé, qui doivent avoir un minimum de familiarité avec les formes plus compliquées de l'économie monétaire, sont dans l'ensemble mieux informés sur l'intérêt que les membres d'autres catégories. La familiarité avec les valeurs mobilières (attention aux cours, expérience d'achat et de vente de titres) semble constituer le stade suprême de cette "culture économique" rendant conscient de l'intérêt, le stade suivant étant constitué par la pratique scripturale (caractérisée non point par la possession d'un compte de virement, mais par la pratique effective du paiement scriptural). La bonne information sur l'intérêt est particulièrement remarquable chez les épargnants qui ont utilisé les possibilités

.../.

d'épargne bénéficiant d'avantages fiscaux; mais ces épargnants sensibles au taux de l'intérêt, qui ont choisi un mode d'épargne particulièrement avantageux, épargnent généralement depuis longtemps et l'intérêt apparaît plutôt comme un motif du choix de ce mode de placement que de l'épargne même.

2 - Le seuil.

La plus grande partie des sommes épargnées par les ménages est destinée non pas à constituer une fortune monétaire à long terme, mais à servir, tôt ou tard, à des achats de consommation.

L'épargne étant ainsi orientée vers la consommation, même les épargnants suffisamment familiarisés avec les formes plus abstraites de l'économie monétaire pour tenir compte de l'intérêt et du rendement ne le prennent effectivement en considération, que le jour où l'épargne accumulée est assez élevée pour rapporter un intérêt assez important.

La prise en considération de l'intérêt se manifeste approximativement à partir d'un patrimoine monétaire de deux à trois mille marks (2.400 - 3.600 francs). Ce seuil franchi, la fréquence d'un comportement sensible aux variations du taux de l'intérêt augmente nettement. Toutefois, même parmi les épargnants dont les comptes s'élèvent à environ dix mille marks, près de la moitié ne sont pas au fait du taux de l'intérêt. La considération du rendement n'est nettement prédominante que chez les épargnants qui pratiquent l'épargne mobilière.

Il se peut qu'une élévation du taux de l'intérêt tende à abaisser ce seuil au-dessous de deux mille marks. Il se peut aussi que l'inflation rampante qui rend conscient de la perte continue du pouvoir d'achat de la monnaie stimule le besoin de l'intérêt compensatoire.

.../.

II - CONFIANCE ET MEFLIANCE A L'EGARD DE LA VALEUR DE LA MONNAIE.

1 - Confiance dans la monnaie et confiance dans le pouvoir d'achat.

L'attitude à l'égard de la "monnaie" (Währungsvertrauen) et à l'égard du pouvoir d'achat (Geldwertvertrauen) sont deux "stéréotypes de l'opinion publique", psychologiquement irréductibles l'un à l'autre.

Le DIVO-Institut (Francfort) pose chaque année à un échantillon représentatif de la population adulte de l'Allemagne Fédérale les deux questions suivantes : A. "Pensez-vous que le mark allemand aura dans deux ans une valeur égale, inférieure ou supérieure à celle d'aujourd'hui ?". B. "Que pensez-vous de l'évolution des prix au cours des douze mois prochains ? Pensez-vous que, dans l'ensemble, au cours des douze mois prochains, les prix vont augmenter ou baisser ?". En avril 1961, 70 % des enquêtés pensent (en réponse à la question B) que les prix vont subir une hausse, mais 40 % seulement sont assez conséquents pour penser (en réponse à la question A) que la valeur du mark va diminuer. La "confiance dans la valeur de la monnaie", comprise comme attitude à l'égard de l'évolution probable des prix et du pouvoir d'achat, ne peut donc être saisie que si la question de l'enquêteur réussit à "mettre entre parenthèses" la "confiance dans la monnaie" exprimant une attitude générale à l'égard de l'évolution économique et politique.

Pour mettre à jour le degré de "conscience d'inflation", l'Institut für Demoskopie (Allensbach) a donc formulé sa question de la façon suivante : "Imaginez que quelqu'un égare aujourd'hui vingt marks et les retrouve dans dix ans. Pensez-vous que pour ces vingt marks il pourra alors s'acheter autant qu'aujourd'hui, ou davantage, ou moins ?".

2 - La méfiance des chefs de ménage.

Selon l'enquête menée ainsi en 1959, 34 % des chefs de ménage pensaient que dans dix ans on ne pourrait s'acheter avec ces vingt marks que beaucoup moins, 30 % optaient pour "un peu moins" ou restaient indécis

.../.

entre "beaucoup moins" et "un peu moins"; tandis que 36 % croyaient que dix ans plus tard on pourrait pour cet argent obtenir autant ou plus, ou n'exprimaient pas d'opinion.

L'attitude de méfiance à l'égard de l'évolution probable du pouvoir d'achat est nettement plus accentuée chez les chefs de ménage que pour l'ensemble de la population adulte de l'Allemagne de l'Ouest (enquêtés parallèlement par le même institut). La baisse du pouvoir d'achat de la monnaie est pressentie par 55 % de l'ensemble de la population adulte, et par 64 % des chefs de ménage; par 61 % de l'ensemble des hommes et par 64 % des hommes chefs de ménage; par 51 % de l'ensemble des femmes, et par 62 % des femmes chefs de ménage. L'expérience de la gestion rend apparemment sceptique.

Au contraire, l'âge ne semble guère rendre plus méfiant : bien que les plus âgés parmi les enquêtés soient passés par des expériences très éprouvantes d'inflation et de "réforme monétaire" que les plus jeunes ne connaissent que par ouï-dire, la proportion de ceux qui s'attendent à une diminution du pouvoir d'achat de la monnaie n'augmente pas avec l'âge. (L'épreuve ne semble avoir marquée que ceux qui déjà avant la "réforme monétaire", en 1948, avaient accumulé une épargne relativement importante).

L'influence de la constitution psychique paraît plus importante : les pessimistes, ceux qui se plaignent de leur mauvaise santé, et aussi les extrovertis penchent au scepticisme à l'égard de la valeur de la monnaie. De même, la "culture générale" (évaluée d'après la formation scolaire) et surtout la "culture économique" portent à la méfiance à l'égard de la stabilité de la monnaie.

3 - Les effets de la méfiance sur l'épargne.

Une méfiance aussi répandue à l'égard de la valeur de la monnaie n'a pas empêché un accroissement spectaculaire de l'épargne. Elle ne semble entraîner des décisions effectives que passé un certain seuil. Or, en raison de la dégradation monétaire annuelle relativement peu importante dans l'expérience d'une inflation rampante, pour un grand nombre de sujets économiques ce seuil n'est pas encore atteint.

.../.

L'épargne affectée à court terme, destinée à être dépensée dans un temps prévisible, n'est guère découragée par la méfiance à l'égard de l'évolution lente du pouvoir d'achat de la monnaie, mais plutôt favorisée par rapport à des placements à plus long terme rapportant des revenus fixes.

A la longue, au fur et à mesure que les sujets économiques deviennent conscients de la dégradation monétaire, la méfiance à l'égard de la stabilité du pouvoir d'achat fait préférer les formes d'épargne "garanties contre l'inflation" (biens immeubles, actions, objets de valeur).

L'évolution probable du pouvoir d'achat de la monnaie n'est pas l'unique critère pour la décision de placement. L'épargnant avisé, familier du marché des capitaux, qui escompte normalement la dégradation monétaire à long terme, tient compte des cours et des rendements pour placer successivement selon l'opportunité du moment ses disponibilités en actions ou en valeurs à revenu fixe.

III - LE ROLE DE LA MENAGERE.

1 - Gestion du revenu par la femme ou par l'homme.

Dans 70 % des ménages familiaux de l'Allemagne de l'Ouest l'argent est géré par la femme (48 % des chefs de ménage remettent tout leur revenu à leur femme; 22 % retiennent une somme comme argent de poche); dans 30 % des familles, le chef de ménage gère l'argent lui-même (22 % des époux donnent à la ménagère une somme fixe d'argent de ménage; 8 %, des sommes variables selon l'appréciation des besoins).

Cette proportion n'est pas identique pour toutes les catégories socio-professionnelles : c'est chez les ouvriers (79 %), les petits employés (78 %) et les fonctionnaires (75 %) que la gestion de la ménagère est la plus répandue; elle prévaut encore chez les employés et les cadres (64 %); mais moins chez les entrepreneurs indépendants et les membres des professions libérales (46 %); et moins encore chez les agriculteurs (41 %).

.../.

De même, le pourcentage de gestion féminine est beaucoup plus élevé lorsque le chef de ménage n'a fréquenté que l'école primaire (73 %) que lorsqu'il a passé son baccalauréat (31 %).

De façon correspondante la fréquence de la gestion féminine diminue avec l'élévation du niveau de revenu : 77 % lorsque le chef de ménage gagne moins de 400 DM de revenu mensuel net, 50 % pour un revenu de 800 à 1.000 DM, 38 % pour les revenus supérieurs à 1.000 DM.

L'activité professionnelle de la femme ne diminue pas la fréquence de la gestion féminine du ménage. Au contraire, dans les ménages dont la ménagère n'exerce pas d'activité professionnelle rémunérée le mari remet dans 66 % des cas la gestion à sa femme; dans les ménages où elle exerce une telle activité professionnelle 79 % des chefs de ménage lui remettent la gestion.

D'une façon générale, la répartition des tâches de gestion semble moins dépendre d'un rapport de force entre individualités que de faits socio-économiques qui conditionnent le flux plus ou moins régulier ou irrégulier des revenus ou le degré de familiarité avec les opérations monétaires plus complexes (monnaie scripturale, voire valeurs mobilières).

2 - Limites du rôle économique de la ménagère.

Le rôle économique de la ménagère, investie de la gestion de l'argent dans le ménage, semble s'arrêter en fait là où commencent les opérations scripturales. Il ne dépasse guère une économie de dépense en numéraire. La ménagère, même économe, n'épargne guère - sauf en mettant de côté en vue d'une acquisition à assez brève échéance.

Il est vrai que le manque de familiarité avec les opérations monétaires moins simples, qui, au moment de l'enquête, semblent être en Allemagne de l'Ouest encore l'apanage des hommes, n'est pas essentiel à la femme, qui, par exemple, aux Etats-Unis s'est déjà largement familiarisée avec des comptes et des chèques, des formes de crédit (notamment à tempérament) ou des valeurs mobilières.

.../.

IV - LE BAS DE LAINE.

Les enquêtes se sont efforcées de dégager les habitudes de "thésaurisation" des particuliers, en prenant pour critère de la thésaurisation qu'une épargne monétaire (distinguée d'une "encaisse" par l'intention d'épargner) est conservée à la maison (au lieu d'être confiée au système bancaire).

1 - Peu d'attrait du bas de laine.

La proportion des enquêtés qui considèrent comme opportun de conserver chez eux des sommes importantes est minime.

Dans l'enquête menée en 1959 par l'Institut für Demoskopie auprès de 1.050 ménages d'Allemagne de l'Ouest, à la question s'ils conseilleraient à un père de famille ayant gagné 10.000 marks à la loterie de les garder chez soi ou de les porter à la caisse d'épargne, seulement 4 % des chefs de ménage enquêtés, et parmi les ménagères seulement 3 %, répondent qu'ils donneraient le conseil de conserver l'argent à la maison.

Interrogés sur ce qu'ils feraient eux-mêmes, si une telle aubaine leur survenait, 1 % seulement des chefs de ménage et à peu près aucune ménagère déclarent qu'ils garderaient l'argent chez eux.

(Les 4 % de chefs de ménage portés à conseiller la conservation de l'argent à la maison ont d'ailleurs tous un revenu mensuel net inférieur à 800 marks, voire pour plus de la moitié inférieur à 400 marks : l'accumulation effective d'une somme de 10.000 marks n'apparaît donc pratiquement pas à leur portée).

La proportion des ménages gardant chez eux des sommes relativement peu importantes est un peu plus élevée.

En 1961, le DIVO-Institut (Francfort) a posé à un échantillon représentatif de près de 2.000 personnes la question suivante : "Si vous mettez un peu d'argent de côté en vue d'une acquisition relativement importante ou comme petites économies, conservez-vous l'argent à la maison ou le portez-vous à la caisse d'épargne ?".

.../.

14 % des chefs de ménage enquêtés répondent qu'ils gardent l'argent chez eux; 62 % déclarent qu'ils le déposent à la caisse d'épargne; 7 % indiquent qu'ils conservent l'argent en partie à la maison, en partie à la caisse d'épargne; 17 % disent qu'ils n'ont pas d'économies ou ne répondent pas.

Parmi les 21 % de chefs de ménage qui déclarent qu'ils conservent tout ou partie de l'argent mis de côté chez eux, 8 % indiquent qu'ils conservent à la maison moins de 100 marks, 5 % entre 100 et 200 marks, 3 % entre 200 et 300 marks, 2 % entre 300 et 500 marks, 1 % seulement entre 500 et 1.000, (2 % ne répondent pas à cette question complémentaire).

Cette "petite thésaurisation" ne comporte pas seulement l'épargne affectée à des acquisitions prévues, mais aussi, voire surtout, des sommes destinées à faire face aux paiements périodiques correspondant à des achats à tempérament. D'un sondage mené pour le compte du Deutscher Sparkassen - und Giroverband (Association des Caisses d'Epargne et Banques de Virement), -1961- il résulte que parmi les ménages qui gardent tout l'argent "mis de côté" à la maison, 70 % le font en vue de payer leurs achats à tempérament.

2 - Qui thésaurise chez soi ?

La préférence pour le bas de laine décroît avec l'élévation du niveau d'enseignement reçu : 18 % des chefs de ménage n'ayant fréquenté que l'école primaire sans avoir achevé une formation professionnelle déclarent garder leur argent à la maison; mais 14 % seulement parmi ceux qui ont achevé leur formation professionnelle, 7 % parmi ceux qui ont bénéficié de l'enseignement secondaire, aucun de ceux qui ont réussi leur baccalauréat.

De même, plus élevé est le revenu et plus faible est la préférence pour le bas de laine : 3 % seulement parmi ceux qui touchent un revenu mensuel net de 800 marks et plus répondent qu'ils conservent l'argent "mis de côté" chez eux; mais 12 % de ceux qui gagnent entre 600 et 800 marks et 19 % chez ceux qui n'ont qu'un revenu entre 400 et 500 marks.

.../.

A en croire les réponses des enquêtés, le phénomène "bas de laine" apparaît en Allemagne bien plus urbain que rural : tandis que dans les communes de moins de 2.000 habitants, 10 % seulement des chefs de ménage répondent qu'ils gardent leur argent chez eux, ce pourcentage s'accroît avec l'importance des communes et atteint pour les villes de plus de 500.000 habitants, 20 %.

Cette observation est confirmée par le pourcentage de ceux qui thésaurisent chez eux dans les diverses professions : les agriculteurs paraissent ainsi aussi peu portés à la pratique du bas de laine que les commerçants et les membres des professions libérales (5 à 6 %); les employés (7 %) n'y sont guère plus enclins; tandis que parmi les ouvriers (27 %), la proportion est considérablement plus élevée.

3 - Motifs de la thésaurisation chez soi.

Ni le désir d'échapper au fisc (auquel le salaire de l'ouvrier ne peut pratiquement pas échapper) ni la méfiance vis-à-vis de la monnaie (la thésaurisation allemande ne comportant pratiquement pas d'or) ne peuvent expliquer ce qui reste ainsi encore de préférence pour le bas de laine.

Il apparaît que dans une économie de papier-monnaie la pratique du bas de laine est l'apanage de ceux qui ne sont pas encore familiers avec le maniement de la monnaie scripturale. Parmi les fonctionnaires, qui touchent tous leur traitement par paiement scriptural, aucun n'a répondu qu'il gardait l'argent à la maison. De même la pratique répandue et déjà ancienne du crédit coopératif agricole peut expliquer le peu d'attachement manifesté par les agriculteurs pour la thésaurisation liquide à la maison.

.../.

V - LIVRET D'EPARGNE ET COMPTE EN BANQUE.

1 - Fréquence des divers comptes.

66 % des ménages enquêtés par l'Institut für Demoskopie en 1959 sont titulaires de quelque livret d'épargne ou autre compte. Mais la moitié des ménages possède des comptes dont le montant est pratiquement négligeable (par exemple deux à quinze marks).

Dans environ 40 % des ménages on trouve au moins un livret de caisse d'épargne; dans 21 % de l'ensemble des ménages, un livret d'épargne postale; dans 7 %, un livret d'épargne bancaire.

Parmi les comptes de chèques et de virement aussi, ceux tenus auprès des caisses d'épargne sont les plus nombreux : dans 17 % des ménages on trouve un compte auprès de caisse d'épargne; dans 10 %, un compte bancaire; dans 8 %, un compte de chèques postaux. 29 % des ménages sont titulaires d'un ou de plusieurs comptes de chèques.

Beaucoup de ménages détiennent plusieurs livrets ou comptes. Parmi ces ménages, 80 % ont des livrets d'épargne et 40 % des comptes de chèques ; 26 % possèdent donc à la fois des comptes d'épargne et des comptes de chèques.

2 - Les dépôts.

En 1959, 28 % des ménages titulaires de comptes n'ont inscrit à ces comptes que des sommes négligeables, 23 % y disposent d'une somme inférieure à 500 marks. Pour un tiers seulement des ménages détenteurs de comptes ce montant dépasse 1.000 marks; pour 8 %, 5.000 marks, pour 2 %, 10.000 marks.

Les sommes déposées sont d'importance très inégale selon les types de comptes : les livrets de caisse d'épargne postale portent sur de petites sommes; les comptes de chèques, sur des sommes petites et moyennes;

.../.

les livrets d'épargne, sur des sommes petites, moyennes et grandes. Une ventilation plus détaillée fait apparaître sur les livrets d'épargne bancaire des sommes plus importantes que sur les livrets de caisse d'épargne; sur les comptes de chèques bancaires, des montants plus élevés que sur les comptes de chèques postaux.

L'importance des sommes déposées correspond aux niveaux des revenus des titulaires de comptes : aux revenus plus élevés correspondent des dépôts plus importants. (Le niveau de revenu apparaît ainsi comme condition nécessaire, mais non pour autant comme condition suffisante, de l'importance des dépôts).

3 - Comptes d'épargne et comptes de chèques.

La proportion des titulaires de comptes est plus élevée parmi les jeunes que parmi leurs aînés. 61 % des ménages dont le chef est âgé de 60 ans ou plus ont au moins un compte, contre 72 % chez les ménages dont le chef a moins de 30 ans.

Le livret d'épargne est également représenté dans tous les groupes d'âge, tandis que le compte de chèques est particulièrement fréquent dans la génération d'âge moyen, et le livret de caisse d'épargne postale chez les jeunes.

Le compte de chèque se trouve le plus fréquemment chez ceux qui ont obtenu leur baccalauréat, le livret d'épargne chez ceux qui ont bénéficié de ce qui correspond dans le système scolaire allemand approximativement au premier cycle de l'enseignement du second degré.

Lorsqu'on considère les critères des professions et des revenus, les comptes de chèques apparaissent particulièrement répandus parmi les entrepreneurs indépendants et les bénéficiaires d'un revenu mensuel net de plus de 1.000 marks ; les livrets et comptes d'épargne parmi les cadres et les salariés à revenu moins élevé.

.../.

Le plus souvent l'ouverture d'un compte de chèques a été précédée de la possession d'un livret d'épargne, qui constitue le premier stade d'une certaine familiarité avec la monnaie scripturale. C'est cette familiarité avec le maniement scriptural (favorisée par l'accoutumance professionnelle, le revenu relativement élevé et l'éducation) qui semble conditionner l'accès au stade du compte de chèques.

4 - Banque et caisse d'épargne.

40 % des ménages détiennent au moins un livret de caisse d'épargne, mais seulement 7 % un livret d'épargne bancaire. Le livret de caisse d'épargne est le plus fréquent parmi les catégories à revenus moyens; le livret d'épargne bancaire, plutôt chez les bénéficiaires de revenus plus élevés. Les livrets de caisse d'épargne sont également assez répandus parmi les différentes catégories professionnelles - plus fréquents cependant parmi les cadres, les fonctionnaires et les agriculteurs, moins chez les ouvriers, les employés et aussi chez les indépendants. Le livret d'épargne bancaire est préféré surtout parmi les cadres, les indépendants et les fonctionnaires.

Les comptes de chèques bancaires se rencontrent surtout parmi les bénéficiaires de revenus supérieurs à 700 marks tandis que les comptes de chèques auprès des caisses d'épargne se trouvent déjà fréquemment chez les déposants ne disposant que d'un revenu de 500 marks. Parmi les titulaires de comptes de chèques bancaires les indépendants sont nettement prépondérants, tandis que les comptes de chèques auprès des caisses d'épargne sont assez également répartis parmi les indépendants, les fonctionnaires, les agriculteurs et les cadres.

La banque apparaît ainsi nettement moins accessible que la caisse d'épargne aux ouvriers, aux employés et aux agriculteurs, c'est-à-dire aux catégories moins familiarisées avec les formes plus complexes de la monnaie, que les modalités comme la façade des établissements bancaires intiment.

.../.

VI - LE LIVRET DE CAISSE D'EPARGNE POSTALE.

Le livret de caisse postale n'a été institué en Allemagne qu'en 1939, par extension du système des caisses d'épargne autrichiennes après l'Anschluss. C'est une forme récente en pleine expansion.

Ceci explique sans doute la différence de la proportion des groupes d'âge par rapport à la répartition des livrets de caisse d'épargne. Tandis que la proportion des détenteurs de livrets de caisse d'épargne est de façon à peu près constante pour toutes les tranches d'âge d'environ 40 %, les détenteurs de livret d'épargne postale sont sensiblement plus nombreux parmi les jeunes que parmi les plus âgés : parmi les personnes entre 16 et 29 ans, 38 % possèdent un livret de caisse d'épargne postale, mais seulement 15 % d'entre les plus de 60 ans.

Le fait que le pourcentage des détenteurs de livrets d'épargne postaux augmente avec le revenu (parmi les bénéficiaires d'un revenu de plus de 1.000 marks, 34 % ont en 1959 un livret d'épargne postale, et seulement 12 % d'entre ceux qui gagnent moins de 300 marks), suggère que la prépondérance des jeunes est plutôt due au stade initial de développement de cette forme d'épargne.

Le bureau de poste est d'un accès plus facile que la caisse d'épargne : non seulement les bureaux de poste sont plus nombreux, et plus fréquemment et plus longtemps ouverts, mais la plupart des épargnants potentiels y sont déjà venus et s'y sentent moins gênés que dans un établissement spécialisé en épargne pour effectuer de petites opérations de versement et de retrait.

L'épargne déposée à la caisse d'épargne postale semble plus liquide que les dépôts d'épargne auprès des caisses d'épargne ordinaires ou auprès des banques. Les livrets d'épargne postaux portent en général sur des sommes moins élevées.

D'une enquête sur les objectifs poursuivis par l'épargnant en déposant de l'argent "mis de côté" à un compte d'épargne il résulte que, nettement

.../.

plus que pour les dépôts dans les banques et dans les caisses d'épargne, les comptes auprès des caisses d'épargne postales sont orientés de façon prédominante vers la consommation.

Il semble que le livret de caisse d'épargne postale serve surtout à faire face à des dépenses de consommation à échéance irrégulière - et qu'il fasse notamment fonction de chèque de voyage. L'enquête révèle qu'effectivement les titulaires de livrets de caisse d'épargne postale voyagent plus que ceux de livrets d'épargne bancaires ou de caisse d'épargne; les agriculteurs, qui ne voyagent guère, ne constituent que 3 % des possesseurs de livrets de caisse d'épargne postale.

Cette orientation prédominante est confirmée par le fait que 12 % seulement des détenteurs de livrets de caisse d'épargne postale font des versements réguliers, contre 21 % des titulaires de livrets de caisse d'épargne et 25 % des possesseurs de livrets d'épargne bancaire.

Chez 9 % des ménages on trouve à la fois au moins un livret de caisse d'épargne postale et au moins un autre livret d'épargne; chez 12 % des ménages on ne rencontre que des livrets de caisse d'épargne postale.

Cette forme d'épargne - particulièrement liquide et orientée vers une consommation - que nous rencontrons dans un cinquième (21 %) de l'ensemble des ménages, paraît pouvoir jouer un rôle important pour l'initiation du jeune épargnant à la scripturalisation - et à l'épargne.

.../.

VII - FONCTION DES COMPTES.

De l'interview des membres des ménages enquêtés en 1959 par l'Institut für Demoskopie, interrogés sur la destination des sommes retirées de leurs comptes au cours des douze mois passés et sur la destination des sommes restées en compte, quatre "fonctions" se dégagent : les règlements de dépenses courantes du ménage; l'acquisition de biens de consommation (biens durables, vêtements, voyages, cadeaux, etc...); la prévoyance (dépenses médicales, réserves pour faire face à la maladie, aux difficultés professionnelles, aux réparations, etc...); la constitution d'un patrimoine (acquisition de valeurs mobilières, achat de bien immobilier, constitution de dot, d'héritage, etc...).

Ces différentes fonctions peuvent évidemment coexister dans un même compte. L'addition des pourcentages de chaque genre de compte, servant à chacune des quatre destinations, donne donc normalement un total supérieur à 100 %.

.../.

Tableau I
Fonction des comptes

Le compte d'épargne sert :	Livret de caisse d'épargne postale %	Livret ou compte d'épargne auprès d'une banque %	Livret ou compte d'épargne auprès d'une caisse d'épargne %	Compte de chèques auprès d'une banque %	Compte de chèques auprès d'une caisse d'épargne %
au règlement de dépenses courantes du ménage :	9	13	9	35	51
à l'acquisition de biens de consommation :	65	41	45	60	63
à la prévoyance :	18	41	39	41	31
à la constitution d'un patrimoine :	16	33	37	30	14
Total des destinations indiquées :	108	128	130	166	159

1 - Les comptes de chèques (qui donnent un total d'indications de 159 % pour les comptes de chèques auprès des caisses d'épargne, de 166 pour les comptes de chèques bancaires) servent fréquemment une pluralité d'objectifs, tandis que les livrets de caisse d'épargne postale (108 %) ne servent en règle générale qu'à un seul usage.

Le livret de caisse d'épargne postale est nettement orienté vers l'acquisition de biens de consommation, tandis que les dépôts d'épargne auprès des caisses d'épargne et des banques semblent destinés à peu près en égale proportion à la consommation et à l'accumulation.

L'épargne destinée à la prévoyance (constituée pour faire face à des risques) apparaît aussi fréquente pour les comptes de chèques que pour les comptes d'épargne bancaire.

Les comptes de chèques bancaires paraissent moins "liquides" que les comptes de chèques auprès des caisses d'épargne (qui servent moins souvent à l'accumulation, et plus souvent au règlement des dépenses courantes du ménage).

2 - L'attitude à l'égard de la destination du compte diffère selon les catégories socio-professionnelles. Les comptes des ouvriers et des employés sont nettement plus orientés vers la consommation que ceux de tous les autres groupes. Cela vaut pour tous les genres de comptes, sauf pour les livrets de caisse d'épargne postale qui pour toutes les catégories socio-professionnelles servent de façon prédominante à la consommation.

.../.

VIII - HABITUDES DE PAIEMENT.

1 - Comptes "passifs" et comptes "actifs".

Les livrets d'épargne et la plupart des comptes d'épargne ne donnent lieu qu'à des opérations de versement et de retrait en numéraire. Parmi les comptes de chèques il en est (par exemple des comptes servant au paiement de traitements) où il entre bien des fonds par mode de virement, mais d'où ces fonds sont, en règle générale, retirés en numéraire. On peut les qualifier de comptes passifs. Les comptes actifs sont caractérisés par le fait que non seulement la réception, mais aussi le paiement sont effectués par virement scriptural. Seuls ces comptes actifs participent effectivement au système des opérations scripturales. (Encore convient-il d'en excepter les virements du titulaire d'un compte de chèques postaux à son propre livret d'épargne postale).

En fait, la plupart des comptes de chèques sont actifs. Néanmoins 9 % des comptes de chèques postaux, 16 % des comptes de chèques auprès des caisses d'épargne et 9 % des comptes de chèques bancaires ne servent qu'à la réception, mais non au paiement scriptural.

A la question : "D'un tel compte, on peut payer par virement ou par chèque. Comment faites-vous ?", les titulaires des différentes formes de comptes de chèques répondent différemment.

Les titulaires de comptes de chèques postaux préfèrent le virement, tandis que ceux de comptes de chèques auprès de banques ou de caisses d'épargne pratiquent autant ou plus le paiement par chèque.

.../.

Tableau II
Modalités de paiement

	Comptes de chèques postaux %	Comptes de chèques auprès d'une caisse d'épargne %	Comptes de chèques bancaires %
Ne paient que par virement	64	42	36
Ne paient que par virement et chèque	19	28	36
Ne paient que par chèque	8	14	19
Ne paient pas scripturalement	9	16	9
Total	100	100	100

Parmi les possesseurs de comptes actifs, 44 % des titulaires de comptes de chèques postaux et 31 % des titulaires de comptes de chèques auprès des caisses d'épargne et des banques ne pratiquent les opérations scripturales que pour des paiements périodiques. 49 % des possesseurs de comptes de chèques postaux et 57 % de détenteurs d'autres comptes acquittent aussi scripturalement des paiements non périodiques. Seuls les 7 % et 12 % restants pratiquent aussi le paiement scriptural pour des achats d'alimentation ou de vêtements. Même parmi les titulaires de comptes actifs, la proportion de ceux qui utilisent toutes les possibilités de paiement scriptural est donc minime.

2 - Familiarité avec la monnaie scripturale.

Seulement 29 % des ménages d'Allemagne de l'Ouest possèdent des comptes de chèques. Et seulement un dixième parmi eux est suffisamment familiarisé avec leur usage pour employer le paiement scriptural aussi pour des achats de moindre importance.

Parmi les enquêtés, à peine 4 % des chefs de ménage - et seulement 1 % des ménagères - considèrent qu'il serait pratique de régler un achat de l'ordre d'une trentaine de marks (environ 35 francs) dans un magasin par chèque ou virement.

Selon une enquête de l'EMNID - Institut für Marktforschung à Bielefeld (1960), seulement un quart de la population d'Allemagne de l'Ouest a à un moment quelconque de sa vie établi un chèque. Interrogés, s'ils préféreraient payer plutôt en espèces ou par chèque, à nouveau un quart se décidait pour le chèque. D'une façon générale les plus jeunes se montraient plus disposés à payer par chèque que les plus âgés.

Interrogés sur les motifs de leur réticence à l'égard du paiement scriptural, la plupart de ceux qui préfèrent payer en numéraire indiquaient le manque d'habitude ("J'ai l'habitude de payer en espèces", etc...) ou l'ignorance ("Je n'entends rien aux chèques", etc...), plutôt que des arguments rationnels.

Seuls les entrepreneurs indépendants et les membres des professions libérales manifestaient une certaine familiarité avec la monnaie scripturale.

.../.

IX - PAIEMENT DES SALAIRES EN MONNAIE SCRIPTURALE.

1 - Propagation du paiement scriptural.

Selon l'enquête de l'Institut für Demoskopie (1959), 78 % des chefs de ménage salariés perçoivent leurs salaires ou traitements en espèces (68 % gardent cet argent à la maison, 10 % le versent temporairement à un compte ou sur un livret) ; 22 % reçoivent leurs salaires ou traitements virés sur leurs comptes.

Pratiquement tous les fonctionnaires, plus de la moitié des employés des administrations publiques, deux cinquièmes des employés du secteur privé, mais moins d'un dixième des ouvriers touchent leurs traitements ou salaires par virement sur leur compte.

Deux ans plus tard, une enquête menée pour le compte du Conseil pour la rationalisation de l'économie allemande auprès de 221 firmes confirme ces proportions : 103 de ces firmes paient les traitements des employés en monnaie scripturale; 29 seulement paient les salaires des ouvriers en monnaie scripturale.

2 - Attitudes à l'égard du paiement scriptural.

A la question posée aux chefs de ménage recevant leurs traitements ou salaires en espèces, s'il leur conviendrait ou non d'en percevoir le paiement par virement sur leur compte, les employés et les ouvriers réagissent différemment :

	employés (%)	ouvriers (%)
Cela me conviendrait	35	22
Indécis	30	25
Cela ne me conviendrait pas	35	53
Total	100	100

.../.

Tandis qu'un tiers des employés est favorable au paiement scriptural et un autre tiers y répugne, seulement un cinquième des ouvriers se déclare en faveur du paiement scriptural du salaire et plus de la moitié le recuse.

Les motifs de cette résistance apparaissent, lorsqu'ils donnent lieu à une argumentation, plutôt comme des "rationalisations", c'est-à-dire comme des justifications logiques après coup.

Le premier "mobile" semble être la force d'inertie, une répugnance, notamment des plus âgés, à l'égard de toute innovation.

A quoi s'ajoute le manque de familiarité avec la monnaie scripturale et, partant, une certaine méfiance à l'égard d'entités aussi abstraites.

Parmi les arguments exprimés, plusieurs se réfèrent à la crainte que le secret concernant le montant du salaire serait mis en péril par le paiement scriptural : la banque ou la caisse d'épargne étant ainsi informée, le "secret bancaire" n'empêcherait pas que tout le village, toute la petite ville ou tout le quartier soit mis au courant ; et, surtout, l'épouse apprendrait combien gagne le mari, ce qui rendrait plus difficile au mari d'en défalquer son argent de poche.

Les recherches menées par le Cercle d'études sur les formes socio-économiques de l'entreprise (cf. F. FRIEDRICHS, R. HAACK, H.E. v. d. OSTEN, P.H. STEINMETZ : Erfahrungen mit der monatlichen Lohnzahlung für Arbeiter; Düsseldorf, 1960) montrent que ce genre d'argument ne tient pas devant l'épreuve de l'expérience. Aucun des enquêtés recevant effectivement son salaire par paiement scriptural ne se plaignait d'une telle divulgation, l'expérience ayant, semble-t-il, suffi pour leur donner confiance dans le secret bancaire, voire dans la possibilité de dissimuler leur revenu devant leur femme. Une firme ayant offert, pour désarmer l'argument du manque de secret familial, d'ouvrir à ses employés à côté d'un compte "officiel" un compte "privé", aucun employé n'a fait usage de cette offre.

.../.

Plus consistant apparaît l'argument selon lequel le retrait du salaire à la banque ou à la caisse d'épargne est incommode : la succursale de la banque ou de la caisse est éloignée; elle n'est plus ouverte après la cessation du travail et certains salariés n'ont personne pour y aller à leur place. En effet, tant que le compte n'est utilisé que "passivement" (pour recevoir le paiement d'un salaire à transformer en espèces prélevées aussitôt que possible par le titulaire du compte), le paiement en monnaie scripturale n'est guère pratique pour le salarié. Il n'a de sens que lorsque le compte devient "actif".

3 - Conditions d'"activation" du compte.

La première condition d'une "activation" des comptes alimentés par le paiement de salaires semble être que les sommes qui y sont versées soient relativement importantes et que la dépense correspondante se répartisse sur une période assez étendue. Plus la condition économique amène à vivre au jour le jour, et moins apparaît l'avantage de dépôts et d'opérations scripturales. Il importerait donc d'abandonner la paye hebdomadaire, bimensuelle ou par décade en faveur du paiement mensuel.

Les entreprises n'y voient que des avantages : le passage à une périodicité plus espacée du paiement des salaires se traduit par une diminution de frais, notamment en temps de travail. Toutefois, si parmi les 221 firmes interrogées dans l'enquête du Conseil pour la rationalisation de l'économie allemande (v. supra) 23 seulement continuent à établir leurs comptes de salaires chaque semaine ou quinzaine, pour le versement même de la paye ce sont toujours les périodes courtes qui prédominent : la moitié des firmes versent les salaires tous les huit ou dix jours, un bon quart tous les quinze jours, à peine un quart tous les mois.

La résistance, assez forte, vient des ouvriers. L'enquête du Cercle d'études sur les formes économiques de l'entreprise (v. supra) a relevé les arguments suivants :

1. Le paiement mensuel rapporte à l'entreprise un intérêt et en prive le salarié. (Etant donnée la rareté du placement productif d'intérêt de la part des ouvriers, l'argument n'est pas très convaincant. Une réponse

.../.

adéquate pourrait être fournie par le paiement du salaire du mois entier au milieu du mois).

2. Les femmes sont habituées au salaire hebdomadaire ou bimensuel et auraient du mal à aménager un budget mensuel.

3. Les hommes craignent ne plus pouvoir soustraire leur "argent de poche" qu'une fois par mois et appréhendent des scènes de ménage...

Une seconde condition de l'"activation" des comptes consisterait dans une bonne information des intéressés sur les avantages de la pratique scripturale, notamment en leur montrant l'intérêt de confier le règlement du loyer, des paiements échelonnés, de l'électricité, du gaz, de l'eau, etc..., à l'établissement qui gère le compte. La familiarité avec le maniement de la monnaie scripturale est favorisée par les conseils personnels prodigués au client, incité à ne retirer son argent que petit à petit et à profiter des heures d'accalmie aux guichets pour faire ses retraits.

Il importe aussi que les titulaires d'un compte de salaire ne soient pas traités par l'établissement de crédit en clients de seconde zone, que - même si, à court terme, cela ne paraît guère rentable - ils ne soient pas privés de services habituels (par exemple de l'envoi du relevé de compte).

4 - Problème de générations.

L'enquête de l'Institut für Demoskopie montre qu'en 1959 seulement 19 % des salariés âgés de cinquante ans étaient favorables au paiement scriptural du salaire, alors que 27 % des quadragénaires, et 34 % des salariés de vingt-cinq ans lui accordaient leur faveur.

.../.

X - L'EPARGNE MOBILIERE.

1 - Propagation du placement en valeurs mobilières.

Selon une enquête du DIVO-Institut (1961), le pourcentage des ménages d'Allemagne de l'Ouest possédant des valeurs mobilières est passé d'environ 3 % en 1956 et 1958 à environ 4 % en 1959 et environ 5 % en 1961.

Cette propagation croissante du placement en valeurs mobilières ne semble cependant porter que sur les actions et les certificats des sociétés d'investissement. Le pourcentage (1 %) des ménages détenant des titres à revenu fixe ne s'est guère accru entre 1956 et 1961. Même la proportion des ménages ayant des actions sous leur forme traditionnelle est restée stationnaire (3 %). Les nouveaux possesseurs de titres sont principalement des acquéreurs de certificats de sociétés d'investissement (environ 1 %) et d'actions populaires (1 à 2 %).

2 - Conditions et caractéristiques de l'épargne mobilière.

La possession des valeurs mobilières reste confinée à un milieu "bourgeois". 1 % seulement des ménages ouvriers détiennent des titres, se répartissant à peu près à part égale entre les actions de travail (1) (sans vote) et les actions populaires (2). On trouve des valeurs mobilières,

.../.

(1)-Les actions de travail (Belegschaftsaktien) sont offertes par certaines entreprises à leur personnel, le plus souvent à un prix de faveur et avec des facilités de paiement pour s'attacher un personnel devenant ainsi copropriétaire.

(2)-Les actions populaires (Volksaktien) ont été introduites par le gouvernement fédéral pour favoriser la formation de propriété privée en offrant à des milieux à revenu modeste une participation au patrimoine industriel. A cette fin, l'Etat a procédé, depuis 1959, à des dénationalisations de propriété industrielle fédérale (Preussag, Volkswagen, etc...), en offrant des actions à cours favorable à un public limité à ceux dont le revenu annuel imposable ne dépasse pas 16.000 marks et au personnel de l'entreprise.

chez plus de 10 % des ménages de fonctionnaires, chez environ 10 % des ménages d'entrepreneurs individuels et de membres des professions libérales, chez environ 9 % des ménages d'employés. La plupart de ces fonctionnaires et employés (environ 6 % dans chacun des deux cas) détiennent des actions populaires; la plupart des indépendants (environ 7 %), des actions négociables en bourse.

Le nombre des possesseurs de valeurs mobilières ne dépasse, en 1961, notablement la moyenne générale de 5 % que pour les ménages dont le chef a un revenu mensuel net supérieur à 800 marks. Plus encore que les autres formes de valeurs mobilières, les titres à revenu fixe se trouvent de façon prépondérante dans la tranche des revenus les plus élevés, tandis que les certificats d'investissement et aussi les actions populaires sont distribués moins inégalement parmi les groupes de revenu. Le seuil de l'accession à la possession d'actions semble se situer dans une zone de revenus assez peu élevés; mais jusqu'à un revenu net de 800 marks le petit actionnaire est un phénomène assez sporadique (cf. tableau ci-après).

.../.

Tableau III

Diffusion des valeurs mobilières selon le revenu du chef de ménage

Dans le ménage se trouvaient en 1961 :	Revenu mensuel net du chef de ménage						
	moins de 400 DM %	400 à - de 500 DM %	500 à - de 600 DM %	600 à - de 700 DM %	700 à - de 800 DM %	800 à - de 1.000DM %	1.000 DM et plus %
Actions	1	X	2	2	4	6	15
Actions populaires	1	1	3	4	3	8	10
Certificats d'invest- issement	X	X	1	0	1	2	1
Titres à revenu fixe	0	X	0	1	2	2	7
Total des valeurs mobilières	2	2	5	6	6	13	26
Pas de valeurs mobilières	98	98	95	94	94	87	74
Total des ménages	100	100	100	100	100	100	100

X = moins de 1 %, mais plus de 0 %.

Une enquête de l'Institut d'études des marchés et de la consommation de l'Université libre de Berlin montre qu'en 1960 les ouvriers possèdent bien plus rarement des valeurs mobilières que les indépendants, les fonctionnaires ou les employés appartenant à la même tranche de revenu.

Une condition complémentaire semble être constituée par une certaine saturation des besoins de biens durables. L'enquête de DIVO-Institut montre très nettement que la possession d'un certain actif d'usage accompagne l'accumulation d'un actif de rapport mobilier. Si le livret d'épargne est déjà assez répandu dans les ménages sans actif d'usage notable, la possession de valeurs mobilières, y compris d'actions populaires, n'atteint une certaine fréquence que dans les ménages ayant franchi un certain degré de satisfaction de leurs besoins d'équipement.

Tableau IV

Ménages possédant (ou ne possédant pas) un ou plusieurs des dix biens suivants : réfrigérateur, cuisinière électrique, machine à laver électrique, grille-pain électrique, téléviseur, tourne-disque électrique, machine à écrire, voiture, téléphone, table à thé roulante.

Dans le ménage se trouvaient en 1961 :	aucun %	un %	deux %	trois %	quatre %	cinq %	six à sept %	huit à dix %
Livrets d'épargne (caisse d'épargne ou banque)	34	45	52	55	56	59	59	61
Actions	X	0	1	1	3	5	15	14
Actions populaires	1	1	2	2	3	4	11	15
Valeurs mobilières (quelles qu'elles soient)	1	1	3	3	7	8	26	28
Total des ménages	100	100	100	100	100	100	100	100

Une autre caractéristique du groupe des possesseurs de valeurs mobilières paraît l'amélioration récente de leur situation économique : la participation au "miracle économique". C'est encore plus accentué pour ceux qui déclarent qu'ils entendent placer à l'avenir leur épargne en valeurs mobilières : le nombre de ceux qui, parmi eux, indiquent que leur situation économique s'est améliorée au cours des années passées et qu'ils s'attendent à une nouvelle amélioration au cours de l'année à venir est nettement supérieur à la moyenne de la population.

Une autre condition préalable à l'achat de valeurs mobilières paraît être un commencement de formation d'actif monétaire. Toutefois, si le

.../.

livret d'épargne et le compte de chèques précèdent en règle générale l'achat de valeurs mobilières, l'achat d'actions est bien moins souvent précédé de l'acquisition de titres à revenu fixe. 20 % seulement des ménages détenant des valeurs mobilières ont dans leur portefeuille des titres à revenu fixe, tandis que 10 % possèdent déjà en 1961 des certificats d'investissement (seulement récemment introduits) et plus de la moitié détiennent des actions populaires.

Les possesseurs de valeurs mobilières - même les détenteurs d'actions populaires - ont une meilleure connaissance des comptes et des virements, de la banque et de la bourse que la majorité de la population. L'acquisition et la gestion d'un portefeuille exige un minimum de familiarité avec la monnaie scripturale. C'est, sans doute, une des principales raisons de la difficulté, pour l'épargne mobilière, de dépasser les milieux traditionnels.

.../.

CONDITIONS DE PLACEMENT SUR LES COMPTES D'EPARGNE
EN ALLEMAGNE FEDERALE

- Wolf-Dieter BECKER : Les Placements en Comptes d'Epargne (Vermögensanlage auf dem Sparkonto) in "Handbuch der Vermögensanlage", 3ème édition, 1964.
- Dictionnaire des Banques et de la Bourse (Bank - und Börsenlexikon), 1961.
- J. MÜHLI : Les Caisses d'Epargne (Sparkassen), article in "Enzyklopädisches Lexikon für das Geld-Bank - und Börsenwesen", 1957.
- C. EISFELD : Les Caisses d'Epargne (Sparkassen), article in "Handwörterbuch der Sozialwissenschaften", tome 9, 1956.
- H. J. KRÜMMEL : Les Caisses d'Epargne (Sparkassen), article in "Handwörterbuch der Betriebswirtschaft", tome 3, 1956.
- W. HENZE : Dépôts d'Epargne (Spareinlagen), article in "Handwörterbuch der Betriebswirtschaft", tome 3, 1956.

.../.

I - LES INSTITUTIONS D'EPARGNE.

Tous les individus, les collectivités publiques et les entreprises peuvent se constituer des comptes d'épargne.

Les dépôts d'épargne sont recueillis non seulement par les caisses d'épargne, mais aussi par les coopératives de crédit agricoles et industrielles, les caisses d'épargne postales et les autres banques, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau I

Dépôt d'épargne dans les établissements de crédit
(31 décembre 1963)

	millions de marks	%
Caisses d'épargne	51.816,3	60,1
Banques centrales de virement	270,2	0,3
Grandes banques	7.276,6	8,4
Banques des Länder, banques régionales et banques locales	4.588,8	5,3
Banquiers privés	767,5	0,9
Banques spécialisées	35,0	0,0
Coopératives de crédit industrielles	6.680,6	7,7
Coopératives de crédit agricoles	9.950,5	11,5
Caisses centrales	128,6	0,1
Etablissement de crédit à tâche déterminée (par exemple : reconstruction)	9,4	0,0
Caisses d'épargne postales	4.701,2	5,5
Etablissements de crédit foncier et banques de crédit à la consommation	3,2	0,0
Total :	86.228,1	100,0

.../.

Les 868 caisses d'épargne (Sparkassen) juridiquement autonomes ont 9.200 succursales. 855 caisses d'épargne sont concessionnaires de municipalités ou de regroupements communaux, les 13 autres sont des caisses d'épargne "libres", constituées surtout sous forme de fondations ou d'associations enregistrées. Les caisses d'épargne sont réunies en 11 associations régionales de caisses d'épargne et de banques de virement (Sparkassen- und Giroverbände). 13 banques centrales de virement (Girozentralen) régionales assurent les opérations de compensation. Elles ont une centrale commune : la Deutsche Girozentrale (banque centrale allemande de virement).

14 caisses publiques d'épargne-logement (Bausparkassen) - soit juridiquement autonomes, soit établies sous la dépendance juridique de centres de virement ou de caisses d'épargne - pratiquent le crédit hypothécaire.

Toutes les associations régionales de caisses d'épargne et de banques de virement, les centrales de virement et les caisses d'épargne-logement sont membres du Deutscher Sparkassen- und Giroverband (association allemande des caisses d'épargne et des banques de virement).

II - REGLES JURIDIQUES.

Les bases juridiques de l'épargne sur compte d'épargne sont précisées dans les articles 21 et 22 de la loi sur l'organisation du crédit du 10 juillet 1961.

Le compte d'épargne est réservé à l'accumulation et au placement.
Aucun plafond n'est fixé.

Les établissements de crédit ne peuvent recevoir au titre de dépôts d'épargne ni des ressources faisant partie du fonds de roulement des entreprises, ni des effets commerciaux, ni des dépôts à terme.

.../.

Tableau II
Répartition des livrets et des dépôts d'épargne
selon l'importance du montant, par livret (au 31 déc. 1962)

Montant par livret (DM)	Nombre de livrets d'épargne		Montant des dépôts	
	(1,000 livrets)	%	millions de DM	%
moins de 100	15.213,0	46,91	631,5	1,42
100 - 300	3.948,8	12,18	742,0	1,66
300 - 1.000	4.636,4	14,30	2.798,3	6,27
1.000 - 3.000	5.035,2	15,53	8.714,9	19,53
3.000 - 5.000	1.629,7	5,03	6.255,6	14,02
5.000 - 10.000	1.311,0	4,04	8.830,6	19,80
10.000 et plus	652,7	2,01	16.631,8	37,29
Total	32.426,8	100,00	44.604,7	100,00

On ne peut disposer des dépôts sur compte d'épargne par chèque ou par virement. Il est, en revanche, possible de faire des versements sur ce compte par mode de virement ou de chèque.

Le titulaire ne peut retirer normalement que mille francs par an. Des retraits plus importants requièrent un préavis de trois mois.

Outre le régime du délai de préavis légal (gesetzliche Kündigungsfrist) de trois mois, la loi prévoit des dépôts d'épargne à délai de préavis contractuel (vereinbarte Kündigungsfrist) de six ou de douze mois. Dans le régime du délai de préavis contractuel (non dans celui du délai de préavis légal), le premier préavis ne peut être donné que six mois après la constitution du dépôt d'épargne.

.../.

En aucun cas, le contrat ne doit prévoir une échéance fixe.

La loi réglementant l'impôt sur le revenu prévoyait (§ 10) que les versements (uniques ou périodiques) sur un compte d'épargne où l'épargnant s'engage de les laisser au moins trois ans peuvent être déduits du revenu imposable comme des "dépenses particulières", à condition de ne pas dépasser un maximum. La progressivité de l'impôt sur le revenu peut rendre l'avantage fiscal, qui résulte de cette déduction, très sensible. L'épargne bénéficiant de primes, instituée en 1959, s'est substituée à l'épargne bénéficiant de l'avantage fiscal : de nouveaux contrats d'épargne bénéficiant de cet avantage fiscal ne peuvent plus être contractés.

III - TAUX D'INTERET.

Le Bundesaufsichtsamt für das Kreditwesen (office fédéral de surveillance du crédit) fixe des taux maxima, uniformes pour tous les établissements de crédit (auxquels la concurrence ne permet guère de descendre au-dessous de ces taux). La loi autorise l'office de surveillance à fixer aussi des minima.

Une disposition destinée à favoriser les petits établissements de crédit privés permet à ces établissements financiers d'accorder un intérêt supérieur (Zinsvoraus) d'environ 1/4 %.

Il est interdit aux établissements financiers de faire de la publicité avec leurs taux d'intérêt. Mais les taux en vigueur doivent être affichés à la caisse.

La limitation de l'intérêt par l'office de surveillance ne s'étend pas aux dépôts pour lesquels on convient d'un préavis de plus de quatre ans.

.../.

Tableau III

Evolution de l'intérêt des dépôts d'épargne (1955-1961) (% par an)

Taux valable à partir du :	Délai de préavis légal	Dépôts à délai de préavis contractuel	
		de 6 à 12 mois	de 12 mois et plus
1954 1er juillet	3	3 1/4	4
1955 4 août	3	3 1/2	4
1956 16 mars	3	4	5
	19 mai	3 1/2	5 1/2
1957 17 octobre	3 1/2	4 1/4	5 1/4
1958 10 février	3 1/4	4	5
	21 juillet	3	4 1/4
	20 novembre	3	4
1960 1er janvier	3 1/2	3 3/4	4 1/2
	1er juillet	4	5 1/4
1961 1er janvier	4	4 1/4	4 3/4
	1er avril	3 1/2	4 1/2
	1er juillet	3 1/4	4

.../.

IV - LIBRE CIRCULATION DES LIVRETS.

L'épargnant âgé de plus de seize ans peut opérer ses versements et aussi ses retraits aux guichets de toutes les caisses d'épargne (lorsqu'il s'agit d'un livret de caisse d'épargne), de tous les bureaux de poste (lorsqu'il s'agit d'un livret de caisse d'épargne postale), de toutes les coopératives de crédit (lorsque son compte est établi auprès d'une telle coopérative) ou de toutes les succursales de la banque auprès de laquelle le compte d'épargne est établi.

Les comptes d'épargne à prime sont exclus de cette "libre circulation".

V - COMPTES D'EPARGNE A PRIME.

La loi sur l'épargne à prime (Sparprämien-gesetz), modifiée le 6 février 1963 autorise toute personne physique résidant en Allemagne Fédérale ou à Berlin-Ouest à placer des dépôts sur des comptes bénéficiant de primes.

On distingue deux formes de contrats d'épargne à prime (prämienbe-günstigtes Sparen) : le contrat d'épargne ordinaire (allgemeiner Sparvertrag) et le contrat d'épargne à versements échelonnés (Ratensparvertrag).

Le contrat d'épargne ordinaire comporte un seul versement. L'épargnant ne peut disposer du montant déposé, de la prime et des intérêts que cinq ans après ce versement unique. Mais, les sommes épargnées au cours du semestre sont comptées comme si elles avaient été versées soit le 1er janvier, soit le 1er juillet précédent : le délai peut donc se réduire de près d'un semestre (à environ quatre ans et demi)(1).

Le contrat d'épargne à versements échelonnés comporte l'engagement de verser périodiquement (chaque semaine, chaque mois ou chaque trimestre) pendant cinq ans un montant constant(1). L'immobilisation dure, dans ce cas, six ans à partir du premier des versements échelonnés. En tenant compte de l'échelonnement et de la réduction possible de près d'un semestre

.../.

(1)-En décembre 1966, l'allongement de la durée d'immobilisation de ces comptes a été décidé : 5 à 6 ans pour les contrats ordinaires, 6 à 7 ans pour les contrats à versements échelonnés.

(v. supra), l'épargne déposée n'est alors bloquée, en moyenne, que de trois ans à trois ans et demi.

Le budget fédéral attribue aux titulaires des comptes constitués par ces contrats une prime de 20 à 30 %, différenciée selon des critères sociaux. La loi fixe des maxima de prime, et aussi un versement minimum de soixante marks (environ soixante-douze francs) par an.

Tableau IV

Critères sociaux	Prime (%)	Maximum annuel de la prime (DM)	Montant annuel d'épargne requis pour obtenir le maximum annuel de prime (DM)
Personnes non chargées de famille, moins de 50 ans	20	120	600
Personnes non chargées de famille, de plus de 50 ans	20	240	1.200
Personnes mariées, sans enfant	20	240	1.200
Personnes ayant à charge un ou deux enfants de moins de 18 ans	22	300	1.364
Personnes ayant à charge trois à cinq enfants de moins de 18 ans	25	400	1.600
Personnes ayant à charge plus de cinq enfants de moins de 18 ans	30	480	1.600

Les versements relativement peu élevés correspondant aux maxima de primes et la prise en considération des charges familiales manifestent la volonté du législateur de favoriser l'épargne des ménages à revenus modestes.

.../.

Les primes échues rapportent l'intérêt correspondant aux dépôts à délai de préavis contractuel de plus de douze mois. Les sommes versées bénéficient au moins de ce taux d'intérêt, mais beaucoup de caisses d'épargne et de banques accordent dans le cas de contrats d'épargne ordinaires, dont la durée - au moins quatre ans et demi- dépasse celle - quatre ans - à laquelle s'applique la réglementation étatique de l'intérêt, un taux supérieur.

Le contrat d'épargne à prime peut être résilié avant l'échéance prévue. Si cette résiliation est motivée par le décès, l'incapacité totale de travail ou le mariage de l'épargnant, elle ne comporte aucune perte de prime ou d'intérêt. Autrement, elle entraîne la perte de la prime et un décompte d'intérêts.

VI- QUELQUES FORMES PARTICULIERES D'EPARGNE.

1 - Epargne scolaire.

Des écoles cherchent à favoriser un "esprit d'épargne" en proposant aux écoliers des modes divers: timbres, listes, automates, cassettes.

2 - Prise à domicile.

Un grand nombre de caisses d'épargne envoient périodiquement à ceux qui le désirent leur représentant recueillir l'épargne à domicile. Elles émettent à cette fin des timbres et des quittances, et déposent des tirelires à domicile.

3 - Associations d'épargne.

L'épargne d'association ou de club, répandue dans le Nord et dans l'Ouest de l'Allemagne, est le plus souvent le fait d'une amicale se réunissant habituellement autour de la table d'une auberge et dont les membres versent chaque semaine ou chaque mois un montant fixe. Ils entendent généralement disposer de la somme épargnée à Noël. La caisse d'épargne

.../.

met à leur disposition une armoire pour recueillir les sommes épargnées.

4 - Tirage au sort de primes.

Pour utiliser le goût du jeu comme incitation à l'épargne, les caisses d'épargne et les banques populaires (1) ont institué un mode d'épargne comportant un tirage au sort mensuel. L'épargnant verse, outre le montant déposé au titre d'épargne qui lui restera entièrement acquis, une contribution sensiblement moins importante donnant droit à participer au tirage au sort.

5 - Epargne-assurance.

La réglementation en vigueur admet la combinaison d'une assurance-vie avec un contrat d'épargne portant au maximum sur 10.000 DM (12.000 francs) et s'étendant sur une période de cinq ou de dix ans.

.../.

(1)- 95 % (725) des 766 coopératives de crédit industrielles.

SENSIBILITE DES DEPOSANTS EN CAISSE D'EPARGNE
AU TAUX DE L'INTERET

(Die Zinsempfindlichkeit der deutschen Sparer), B. WISSMANN,
Duncker und Humblot - Berlin, 1960, 152 pp.

I - CONSIDERATIONS THEORIQUES.

1 - L'influence du taux de l'intérêt sur les motifs de l'épargne.

L'intérêt n'apparaît pas comme la condition indispensable de l'épargne, mais plutôt comme un phénomène accessoire accueilli avec faveur. Les motifs sont ailleurs. Ils peuvent suffire pour amener l'épargnant à apporter son dépôt sans que cela lui rapporte un intérêt, voire à payer un agio à la banque qui accepte de garder ce dépôt.

L'épargne affectée à une acquisition à court ou à moyen terme (achat de réfrigérateur ou d'appareil de télévision, financement de voyage de vacances, etc...), n'est pas influencée par les variations du taux d'intérêt : les sommes sont trop peu élevées et le délai est trop court pour que les fluctuations de l'intérêt puissent rapprocher ou éloigner sensiblement le but visé. Même pour l'épargne affectée à des objectifs à plus long terme (logement, éducation des enfants, etc...), portant sur des montants plus importants et justifiant la prise en considération des intérêts composés, les différences découlant de l'intérêt sont généralement trop faibles pour exercer une influence effective. Il en va différemment pour l'épargne de cette catégorie placée en dépôts portant sur plusieurs centaines de milliers de DM par des firmes, des communes, etc...

L'épargne de prévoyance subit aujourd'hui moins l'influence de l'intérêt que jadis. Le développement des assurances sociales ou obligatoires

.../.

réduit l'épargne de prévoyance individuelle à une fonction complémentaire : la constitution d'une réserve de sécurité pour des circonstances extraordinaires ou d'un complément de rente. Les épargnants ne savent pas quand et dans quelle mesure ils auront à faire appel à ces réserves. Le calcul du capital de retraite est devenu ainsi à la fois moins précis et moins pressant et donne donc moins de prise à la considération de l'intérêt.

L'épargne de rapport, ayant pour objectif non pas la consommation différée d'un capital, mais la jouissance d'intérêts, est très sensible au taux de l'intérêt. Une baisse du taux de l'intérêt provoque une augmentation de l'épargne de rapport qui ne peut alors rapporter l'intérêt visé qu'avec un capital accru. Mais il est très douteux qu'une hausse de l'intérêt ait l'effet contraire. En fait, surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'épargne de rapport ne joue plus de rôle parmi les épargnants détenteurs de comptes dans les caisses d'épargne.

Quels que soient les motifs de l'accumulation, l'intérêt exerce une influence pour amener à déposer l'argent thésaurisé, voire inciter des épargnants à renoncer à une plus grande liquidité de leur placement en faveur d'un taux d'intérêt plus avantageux.

2 - Une zone d'indifférence.

Selon W. A. JÖHR (1), à l'intérieur d'une zone limitée approximativement par des taux de 2,5 % et 4,5 % l'offre d'épargne serait très probablement indépendante de l'intérêt. A. MAHR (2) élargit cette zone jusqu'à une limite supérieure de 6 %. M. SUCHESTOW (3) prétend même que cette zone dans laquelle l'épargnant ne réagirait pas (ou presque pas) à l'intérêt s'étend pour l'épargne à court terme d'un taux de 0 %, pour l'épargne à long terme d'un taux d'environ 3/4 % jusqu'à une limite supérieure d'environ 6 %.

.../.

(1)-W. A. JÖHR : Theoretische Grundlagen der Wirtschaftspolitik, Bd. 2; Die Konjunkturschwankungen, Tubingue, 1952.

(2)-A. MAHR : Zinshöhe, Sparen und Kapitalbildung, in : Zeitschrift für Nationalökonomie, Bd. 10, 1944.

(3)-M. SUCHESTOW : Die Unvollkommenheit des Geldmarktes, Winterthur, 1955.

Ces opinions, qui cherchent à préciser une remarque de bon sens émise il y a une quarantaine d'années par Gustav CASSEL (1), sont pratiquement invérifiables. En 1924, le taux d'intérêt des comptes d'épargne à préavis a atteint 8 %, 6 % en 1925, 1929 et 1930, 7 % en 1931, 6 % en 1932. En 1931, les mois pendant lesquels le taux est le plus élevé (juillet à septembre) connaissent les excédents les plus importants des retraits sur les versements. Aux autres périodes mentionnées, d'autres éléments favorables à la constitution de dépôts d'épargne (besoin de reconstituer des réserves financières, renaissance de la confiance dans la monnaie nationale, accroissement du revenu national, etc...) jouent un rôle trop important pour que l'on puisse isoler un effet du taux de l'intérêt. L'histoire des caisses d'épargne allemandes ne connaît pas d'exemple d'un taux inférieur à 2 %. Ce niveau de 2 % n'a été atteint qu'en 1948, à la veille de la réforme monétaire, c'est-à-dire dans des circonstances de marasme monétaire qui excluent toute analyse significative.

CASSEL, MAHR et JÖHR ne pensent d'ailleurs pas que le niveau d'intérêt qu'ils considèrent comme limite inférieure limite l'activité même d'épargner. Mais, si même à un taux de 0 % des épargnants continueront sans doute à mettre des économies de côté, le stimulant de l'intérêt manquera pour les amener à offrir ces moyens liquides sur les marchés monétaire et financier.

(1)-G. CASSEL : Theoretische Nationalökonomie, Leipzig, 1927 :

"Pour autant que le taux d'intérêt reste dans ses limites ordinaires, l'effet de ses variations sur l'ensemble de la formation de capital n'est, sans doute, pas particulièrement marqué... Si l'intérêt descendait à 2 % ou même au-dessous, l'offre de capital décroîtrait fortement". (p. 218).

3 - Conscience du taux et inertie.

Charlotte von REICHENAU (1) affirme que ce n'est pas le taux du marché, mais le taux d'intérêt tel qu'il est représenté dans la conscience de l'épargnant qui oriente le calcul économique que comporte l'épargne. La conscience des petits et moyens épargnants ne repère qu'un taux moyen. Seules des variations de taux assez importantes, qui font que l'utilité d'une adaptation de l'épargne soit assez grande pour compenser l'effort et le sacrifice de temps que coûte la nouvelle disposition, sont prises en considération par l'épargnant attaché à ses habitudes et aux coutumes de son milieu.

Au contraire, les détenteurs de comptes d'épargne importants tiennent compte du taux du marché même (et non pas seulement d'un tel taux moyen), comparent la rentabilité des modes de placement et placent leur épargne de façon à bénéficier au mieux de l'intérêt.

.../.

(1)- Cf. Ch. v. REICHENAU : Die Kapitalfunktion des Kredits, Jéna 1932; Der Einfluss des Zinsfusses auf den Sparer, in : Schmollers Jahrbuch, 55 Jahrgang, I. Halband.

II - STATISTIQUES ET ENQUETES.

B. WISSMANN entend éprouver la théorie du comportement des épargnants à l'égard du taux de l'intérêt par la confrontation avec :

- 1° -des séries chronologiques allant de 1820 à 1957 (en laissant de côté les années de guerres mondiales et de leurs séquelles économiques immédiates : 1914 à 1924, et 1939 à 1948) (1);
- 2° -une enquête, menée avec le séminaire de sciences financières de l'Université de Cologne, auprès d'une cinquantaine de caisses d'épargne et de banques;
- 3° -les résultats de sondages d'opinion représentatifs, réalisés par divers instituts (notamment la Gesellschaft für Marktforschung et EMNID).

L'étude se limite à une catégorie d'épargne : l'épargne déposée dans les caisses d'épargne.

1 - Séries chronologiques comparées.

Au cours des plus de 130 ans observés, la situation des dépôts dans les caisses d'épargne manifeste (malgré des ralentissements et des stagnations temporaires, voire la perte totale lors de la réforme monétaire de 1948), à la longue, une tendance ascendante.

.../.

(1)-H. REUSCH : Die Zinspolitik der Sparkassen, et SEIDEL-PFITZNER : Denkschrift zur Begründung der Reichsfinanzreform, in : Schriften des Vereins für Socialpolitik, Bd. 136-137, Berlin - 1913.

H. HOEPKER : Die deutschen Sparkassen, ihre Entwicklung und ihre Bedeutung, Berlin - 1924.

A. SOMMER : Sparkassen und Konjunktur, Berlin - 1934.

H. REUSCH : Das Sparen bei den deutschen Sparkassen, Berlin -1934.

Statistik des Deutschen Reiches, Bd. 533 : Die deutschen Sparkassen in den Jahren - 1937 und 1938.

Monatsberichte der Deutschen Bundesbank, janvier 1959.

Plus manifestement qu'une sensibilité de l'épargnant à l'égard des mouvements du taux de l'intérêt apparaît l'influence des bouleversements politiques (telle la révolution de 1848, telle la suite des guerres à partir de 1864), ainsi celle que des fluctuations du pouvoir d'achat et des incertitudes monétaires (notamment après 1948).

L'influence propre du taux de l'intérêt est d'autant plus difficilement isolable et discernable que, surtout au 19^{ème} siècle, la diversité des taux des différentes caisses d'épargne, le développement du réseau (qui, par exemple, en Prusse quadruple entre 1850 et 1870) et l'extension ou la suppression de la limite du montant déposable interdisent la confrontation pure et simple des variations des dépôts et des taux.

Les variations du taux de l'intérêt n'apparaissent pas comme des initiatives déclenchant le mouvement de l'épargne, mais plutôt comme des mesures défensives, essayant de freiner une tendance défavorable à l'épargne, due notamment à la guerre ou à la dépression économique. Cet effet de freinage n'est pas mesurable. L'augmentation du taux de l'intérêt ne semble jamais avoir été la cause suffisante d'un renversement de la tendance.

L'importance, voire la prédominance, d'autres facteurs a amené aussi bien la concomitance d'une diminution de l'épargne avec une augmentation du taux de l'intérêt (notamment lors de la grande dépression) que celle d'une augmentation de l'épargne avec une baisse du taux (par exemple au début du régime hitlérien).

Depuis les années quatre-vingt du 19^{ème} siècle, le relâchement des limitations du montant déposable dans les caisses d'épargne, amenant des dépôts importants, s'accompagne d'une sensibilisation de la clientèle des caisses aux taux d'intérêt. Il en résulte le phénomène, à première vue curieux, d'un léger ralentissement de l'accroissement des dépôts en période d'essor et de boom, d'une accélération en période de dépression. Mais si par exemple entre 1924 et 1928, au lendemain d'une inflation catastrophique, la diminution des craintes de dépréciation monétaire, amène progressivement les déposants de sommes importantes à préférer des placements

.../.

moins liquides portant un intérêt plus fort, les petits et moyens épargnants ne semblent pas réagir au stimulant du taux d'intérêt et continuent simplement à reconstituer leurs réserves auprès des caisses d'épargne.

2 - Influence du montant du dépôt sur la sensibilité à l'intérêt.

En 1955 (1), environ 70 % des livrets, correspondant (si l'on essaie de tenir compte du fait que des épargnants détiennent plusieurs livrets à leur propre nom ou au nom des enfants) à 64 - 67 % des déposants des caisses d'épargne, portent sur des sommes inférieures à 300 DM (environ 360 francs). Ces comptes ne comportent cependant que 7 % des dépôts. Selon des sondages d'opinion menés, en 1956, par la Gesellschaft für Marktforschung et l'institut EMNID, ces petits épargnants n'accordent à l'intérêt qu'une attention minimale : 5 % des épargnants interrogés motivent leur préférence pour le compte d'épargne par l'intérêt... Ils ignorent fréquemment le taux. Les intérêts forcément peu importants, ne sont guère retirés. B. WISSMANN en conclut que 50 à 60 % des déposants des caisses d'épargne sont insensibles aux variations du taux d'intérêt.

Pour les épargnants dont les livrets portent sur 300 à 1.000 DM (environ 360 à 1.200 francs), il s'agit le plus souvent d'une modeste réserve de sécurité ou d'une épargne affectée à un objectif à court ou moyen terme (études des enfants, acquisition de quelque importance, voyage...). Ces épargnants considèrent l'intérêt plutôt comme une compensation de la diminution de valeur de la monnaie, à la rigueur comme un petit supplément, trop petit pour raccourcir le temps requis pour aboutir à l'objectif de l'épargne. L'intérêt ne semble guère motiver leur épargne même, mais influe sur le placement à la caisse d'épargne de préférence au bas de laine.

.../.

(1)- Cf. Jahresbericht 1955 des Deutschen Sparkassen- und Giroverbandes.

Les détenteurs des comptes de 1.000 à 5.000 DM (environ 1.200 à 6.000 francs) manifestent notamment l'intention de constituer un pécule pour le temps où leurs revenus vont diminuer et de laisser un héritage à leurs descendants. Mais ce groupe comporte aussi beaucoup d'épargnants visant l'acquisition à moyen ou à long terme d'un objet relativement important (meubles, logement, voiture...) ou apportant des dépôts provenant de ressources exceptionnelles (héritage, donation...). Les uns et les autres semblent plus attentifs à l'intérêt que les détenteurs de comptes moins importants, mais cette sensibilité à l'intérêt ne paraît point "dynamique" : leurs décisions de placement ne réagissent guère aux variations ou diversités de taux.

Les dépôts de 5.000 à 20.000 DM (environ 6.000 à 24.000 francs) sont détenus notamment par des entrepreneurs indépendants, des membres de professions libérales, des cadres supérieurs, des techniciens à revenu relativement élevé. C'est la mentalité correspondant à ces appartenances professionnelles qui fonde, selon les directeurs de caisse d'épargne interrogés, une sensibilité "dynamique" à l'intérêt, comportant une réaction effective. Cette réaction porte cependant plutôt sur la forme du placement que sur l'accumulation même.

Les comptes portant sur plus de 20.000 DM (environ 24.000 francs), sont presque exclusivement constitués par des réserves d'entreprises, d'associations ou de fondations. Ces déposants sont nettement sensibilisés au taux d'intérêt. Les administrateurs d'institutions tendent à tenir compte de différences d'intérêt de 0,1 % mais sont souvent empêchés par leurs statuts, sinon par une dépendance financière, de modifier les placements.

Les possesseurs de comptes de plus de 5.000 DM dans les caisses d'épargne ne disposent que de 2 % des livrets mais de 30 à 40 % des dépôts. La totalité des épargnants déposant dans les caisses d'épargne assez sensibles au taux d'intérêt pour réagir à ses variations et diversités ne dépasserait guère que 5 à 10 % des possesseurs de comptes qui disposent toutefois d'environ la moitié des dépôts.

.../.

Ces sondages portant sur des critères psychologiques sont confirmés par les renseignements fournis par la banque nationale, pour la première fois en 1955, sur la distribution des dépôts d'épargne auprès des établissements de crédit de l'Allemagne Fédérale selon l'importance du dépôt et selon le délai de préavis.

En 1954, 8,7 % des épargnants détiennent des comptes à préavis. Ce pourcentage est de 7,2 pour les dépôts de moins de 1.000 DM, de 15 pour les dépôts de 1.000 à 10.000 DM, de 39 pour les dépôts de 10.000 à 30.000 DM, de 48 pour les dépôts de 30.000 à 50.000 DM, de 64 pour les dépôts de plus de 50.000 DM. Ce n'est donc guère qu'au-dessus d'un dépôt de 10.000 DM que le taux d'intérêt, plus élevé pour les dépôts à préavis, exerce une influence qui s'accroît progressivement avec l'augmentation des dépôts.

Seuls les titulaires de comptes importants semblent préférer alternativement des comptes de virement à faible intérêt et des dépôts à plus long terme rapportant un intérêt plus élevé : en 1954, les transferts correspondants portent en moyenne sur 174.000 DM.

3 - Autres conditions de la sensibilité à l'intérêt.

La part des dépôts à préavis contractuel, productifs d'intérêts plus élevés, est aussi sensiblement plus grande dans les caisses d'épargne servant les petites villes et les régions rurales que dans les grandes villes, où l'attrait de la liquidité contrecarre celui du taux d'intérêt.

Après les années de guerre et de dépréciation monétaire l'attrait de l'intérêt n'a pas suffi pour inciter à préférer les dépôts moins liquides. Le rétablissement de la confiance modifie entre 1924 et 1938 et après 1951 progressivement la proportion entre les genres de dépôts en faveur des dépôts moins liquides et rémunérés par un taux plus élevé.

.../.

a - Intérêt et durée des dépôts.

Selon Wilhelm RÖPKE, l'accroissement de l'intérêt améliorerait, et la diminution de l'intérêt réduirait la stabilité des dépôts. La confrontation de la fréquence des remboursements des comptes auprès des caisses d'épargne avec les niveaux successifs du taux d'intérêt ne confirme pas cette affirmation : ainsi entre 1924 et 1929 et entre 1934 et 1939 la décroissance du taux de l'intérêt s'accompagne d'une diminution progressive de la fréquence des remboursements ; ainsi, à l'inverse, entre 1930 et 1931, l'accroissement du taux de l'intérêt n'a pas empêché l'augmentation des remboursements. On constate de même que souvent la fréquence des remboursements est plus élevée pour les dépôts à préavis que pour des dépôts à vue.

b - Politique du taux de l'intérêt.

Ce n'est que vers la fin du 19ème siècle que le taux cesse d'être fixé rigidement par les statuts des caisses d'épargne. C'est le souci d'attirer ou de conserver les possesseurs des comptes importants, réagissant aux taux d'intérêt, qui amène les caisses à adapter leurs taux, jusqu'à la première guerre mondiale aux taux des valeurs à intérêt fixe, après 1924 aux taux pratiqués sur le marché monétaire.

c - Prime et intérêt.

L'attribution de primes par tirage au sort aux épargnants jouit depuis la dernière guerre d'une faveur croissante. Selon un sondage représentatif de l'institut EMNID en 1956 sur l'ordre de préférence pour les formes de l'épargne, l'épargne à prime apparaît à la seconde place; 55 % des enquêtés l'apprécient positivement.

Ce succès de l'épargne à prime semble à B. WISSMANN manifester une sensibilité latente à l'intérêt, de la part des nouvelles classes moyennes peu sensibilisées aux pourcentages difficiles à calculer, mais point insensibles au gain.

.../.

d - Age et intérêt.

Selon des sondages de l'Institut EMNID, en 1955 et en 1956, non seulement le pourcentage des épargnants dans les classes d'âge de 16 à 30 ans est plus faible que parmi leurs aînés, mais ces classes d'âge apparaissent aussi moins sensibles à l'attrait du taux de l'intérêt. Parmi les moins de 30 ans prédomine une épargne à court terme, affectée à des acquisitions d'équipement ménager, à la dot, à des voyages, à l'achat d'une moto ou d'une voiture, etc... Il s'agit ainsi en général de dépôts destinés à être retirés dans un délai assez bref et généralement peu importants. Il en résulte une certaine indifférence à l'intérêt que ces dépôts peuvent rapporter. Avec l'âge s'accroît la préférence pour des placements à plus long terme rapportant un intérêt plus élevé, en même temps qu'un nombre croissant d'épargnants indiquent comme motif de leur épargne la prévoyance plutôt qu'une affectation prochaine.

e - Intérêt et épargne mobilière.

Une enquête menée, fin 1957, auprès d'un grand nombre de caisses d'épargne indique que ce n'est qu'à partir de la tranche de dépôts de 5.000 à 15.000 DM que les épargnants s'intéressent à quelque forme de placement en valeurs mobilières. Même si tous les possesseurs de comptes supérieurs à 5.000 DM dans les caisses d'épargne détenaient en même temps des valeurs mobilières, il ne s'agirait encore au maximum que de 2 % des clients des caisses d'épargne. (Les détenteurs de valeurs mobilières ont plutôt un compte d'épargne auprès de leurs banques qui recueillent le produit de leurs titres).

Des sondages de la Gesellschaft für Marktforschung, en 1956, et de l'Institut DIVO, en 1957, indiquent que la décision de placer l'épargne en valeurs mobilières, dépend plutôt d'attitudes prédominant dans le milieu socio-professionnel que de l'attrait d'un taux d'intérêt plus élevé. Or, les "moeurs d'épargne" opposent une inertie traditionaliste à l'évolution des conditions sociales. Les ouvriers mieux rémunérés continuent généralement à dépenser, les nouvelles classes moyennes se bornent encore longtemps à placer leurs économies à la caisse d'épargne ou à la compagnie d'assurances.

Des études empiriques réalisées par plusieurs grandes banques confirment que les épargnants plaçant leur épargne en valeurs mobilières sont plus sensibles au taux d'intérêt que ceux qui en sont restés au livret de caisse d'épargne.

4 - Conclusions.

a - La hiérarchie des sensibilités au taux de l'intérêt.

Si l'on voulait établir une pyramide des épargnants selon le critère de la sensibilité au taux de l'intérêt les thésauriseurs se trouveraient à la base; suivis des détenteurs de livrets de caisse d'épargne (superposés par tranches selon l'importance et le genre de dépôt, les comptes à préavis se trouvant au sommet), surmontés, à leur tour, des possesseurs de comptes d'épargne auprès des banques; la pointe étant constituée par l'épargne mobilière.

b - Le seuil de la sensibilité au taux de l'intérêt.

Les thésauriseurs et la grande majorité des possesseurs de comptes d'épargne (environ 90 %) sont dans l'ensemble insensibles au taux de l'intérêt. Tous les autres épargnants sont sensibles, voire réagissent au taux de l'intérêt.

c - Limites de l'influence du taux de l'intérêt.

Même pour les épargnants sensibles au taux de l'intérêt, ce taux n'agit pas tel un prix sur le marché des marchandises dont la hausse ou la baisse entraînerait une augmentation ou une diminution de l'offre : qu'ils placent leur épargne sur des comptes ou en valeurs mobilières, les épargnants ne tiennent guère compte du taux de l'intérêt pour déterminer le montant de leurs réserves ou le moment où ils vont les constituer. Leur sensibilité à l'égard de l'intérêt réagit presque exclusivement sur le choix de la forme sous laquelle ils vont placer cette épargne.

SITUATION SOCIALE ET COMPORTEMENT
DES CLIENTS DES CAISSES D'ÉPARGNE EN ALLEMAGNE

(Neue Daten zum Sparprozess) in "Sparkasse", février 1966, 56 p.

La revue des caisses d'épargne allemandes "Sparkasse" a consacré en février 1966 un numéro entier sur les caractéristiques des livrets des caisses d'épargne en Allemagne.

A ce numéro ont collaboré les auteurs suivants :

- Joseph HOFFMANN : Données nouvelles sur le processus de l'épargne (Neue Daten zum Sparprozess).
- Bernhard KORTE : Méthode d'enquête et technique d'exploitation (Stichprobenverfahren und Auswertungstechnik).
- Wolf-Dieter BECKER : Catégorie socio-professionnelle des titulaires de comptes d'épargne (Soziale Stellung der Kontensparer).
- Ilse BRUNE : Age et épargne (Lebensalter und Spartätigkeit).
- Magda MENZERATH : La femme et l'épargne (Die Frau und der Sparprozess).
- Hans GUNDERMANN : Les comptes d'épargne à prime (Das prämienbegünstigte Vertragssparen).
- Hans PFISTERER : Les mouvements sur les comptes d'épargne (Die Umsätze im Sparverkehr).
- Karlheinz KOSTER et Helmut KLINGER : Age, cumul et délai de préavis des livrets d'épargne (Alter, Mehrfachbesitz und Kündigungsfristen von Sparbüchern).

.../.

Déjà au lendemain de la première guerre mondiale, l'organisation allemande des caisses d'épargne avait entrepris -sous l'impulsion de Heinrich REUSCH - des études sociologiques sur le processus de l'épargne. Cet effort a été repris après la seconde guerre mondiale par une première enquête représentative sur les comptes d'épargne auprès des caisses d'épargne publiques, enquête dont les résultats ont été publiés dans le compte-rendu annuel de 1959 de l'Association des Caisses d'Epargne Allemandes et dans la revue Sparkasse (1960, 22). Une nouvelle enquête, notablement améliorée, a été mise en oeuvre en 1964.

L'enquête a porté sur l'âge, le sexe, la situation professionnelle et le lieu d'habitation du détenteur de compte d'épargne, l'année d'ouverture (et, éventuellement, d'extinction) du compte, les écritures de débit et de crédit, les intérêts échus au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et du 1er janvier au 30 octobre 1964, ainsi que l'état des dépôts fin 1959, 1960, 1961, 1962, 1963 et fin octobre 1964, le nombre et la forme des autres comptes d'épargne du même épargnant.

L'échantillon de 12.413 comptes d'épargne a été tiré au hasard parmi les comptes de particuliers (en excluant les comptes des administrations publiques et des entreprises, les comptes fiduciaires et les comptes collectifs).

Les renseignements ont été obtenus par consultation des fiches correspondant aux livrets d'épargne, sans interview de l'épargnant.

.../.

I - LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES.

Tableau I

Nombre de livrets d'épargne et montant des dépôts au 31 décembre 1959

Titulaires des comptes C.S.P. du chef de ménage	Livrets de caisse d'épargne au 31.12.1959							
	Actifs et Inactifs		Femmes mariées sans profession		Enfants		Total	
	millions de livrets	%	millions de livrets	%	millions de livrets	%	millions de livrets	%
Apprentis	0,34	2	-	-	0,01	1	0,35	1
Ouvriers	4,22	23	0,87	18	1,17	28	6,26	24
Employés	4,47	25	0,76	16	0,82	20	6,05	22
Fonctionnaires	0,93	5	0,34	7	0,36	9	1,63	6
Total des salariés.	9,96	55	1,97	41	2,36	57	14,29	53
Pensionnés, retraités	4,21	23	1,09	23	0,21	5	5,51	20
Total des salariés et inactifs	14,17	78	3,06	64	2,57	62	19,80	73
Entrepreneurs indi- viduels de l'artisa- nat, de l'industrie et du commerce	1,85	10	0,49	10	0,55	13	2,89	11
Agriculteurs	0,95	5	0,36	8	0,29	7	1,60	6
Professions libérales	0,47	3	0,17	3	0,16	4	0,80	3
Total des indépendants	3,27	18	1,02	21	1,00	24	5,29	20
Profession inconnue	0,71	4	0,74	15	0,55	14	2,00	7
Total	18,15	100	4,82	100	4,12	100	27,09	100

.../.

Tableau I (suite)

Titulaires des comptes C.S.P. du chef de ménage	Montant des dépôts au 31.12.1959							
	Actifs et Inactifs		Femmes mariées sans profession		Enfants		Total	
	milliards de DM	%	milliards de DM	%	milliards de DM	%	milliards de DM	%
Apprentis	0,06	ξ	-	-	0,00	ξ	0,06	ξ
Ouvriers	2,98	15	0,48	10	0,08	10	3,54	14
Employés	3,99	20	0,57	12	0,15	19	4,71	19
Fonctionnaires	1,14	7	0,42	9	0,08	10	1,64	7
Total des salariés.	8,17	42	1,47	31	0,31	39	9,95	40
Pensionnés et retraités	5,52	28	1,34	27	0,08	9	6,94	27
Total des salariés et inactifs	13,69	70	2,81	58	0,39	48	16,89	67
Entrepreneurs individuels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	3,60	19	0,62	13	0,14	17	4,36	17
Agriculteurs	1,06	5	0,39	8	0,04	5	1,49	6
Professions libérales	1,05	5	0,21	4	0,07	9	1,33	5
Total des indépendants	5,71	29	1,22	25	0,25	31	7,18	28
Profession inconnue	0,27	1	0,81	17	0,17	21	1,25	5
Total	19,67	100	4,84	100	0,81	100	25,32	100

.../.

Tableau II

Nombre de livrets d'épargne et montant des dépôts au 31 décembre 1964

Titulaires des comptes C.S.P. du chef de ménage	Livrets de caisse d'épargne au 31.12.1964							
	Actifs et Inactifs		Femmes mariées sans profession		Enfants		Total	
	millions de livrets	%	millions de livrets	%	millions de livrets	%	millions de livrets	%
Apprentis	0,50	2	-	-	0,01	5	0,51	1
Ouvriers	5,70	26	1,15	19	2,60	33	9,45	26
Employés	5,98	26	0,98	16	1,51	20	8,47	23
Fonctionnaires	1,17	5	0,41	7	0,65	8	2,23	6
Total des salariés.	13,35	59	2,54	42	4,77	61	20,66	56
Réservés et retraités	4,85	21	1,39	23	0,33	4	6,57	18
Total des salariés et inactifs	18,20	80	3,93	65	5,10	65	27,23	74
Entrepreneurs individuels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	2,16	10	0,63	10	0,89	11	3,68	10
Agriculteurs	1,01	5	0,39	6	0,52	7	1,92	5
Professions libérales	0,64	3	0,20	3	0,28	4	1,12	3
Total des indépendants	3,81	18	1,22	19	1,69	22	6,72	18
Profession inconnue	0,69	2	0,95	16	1,01	13	2,65	8
Total	22,70	100	6,10	100	7,80	100	36,60	100

.../.

Tableau II (suite)

Titulaires des comptes C.S.P. du chef de ménage	Montant des dépôts au 31.12.1964							
	Actifs et Inactifs		Femmes mariées sans profession		Enfants		Total	
	milliards de DM	%	milliards de DM	%	milliards de DM	%	milliards de DM	%
Apprentis	0,15	Σ	-	-	0,00	0	0,15	Σ
Ouvriers	7,80	20	1,31	12	0,37	17	9,48	18
Employés	8,66	22	1,33	12	0,36	16	10,35	20
Fonctionnaires	1,86	5	1,04	9	0,22	10	3,12	6
Total des salariés, Pensionnés et retraités	18,47	47	3,68	33	0,95	43	23,10	44
	9,86	25	2,86	25	0,16	7	12,88	24
Total des salariés et inactifs	28,33	72	6,54	58	1,11	50	35,98	68
Entrepreneurs indi- viduels de l'artisa- nat, de l'industrie et du commerce	6,31	16	1,71	15	0,38	17	8,40	16
Agriculteurs	2,22	6	0,74	7	0,10	5	3,06	6
Professions libé- rales	1,80	5	0,55	5	0,27	12	2,62	5
Total des indé- pendants	10,33	27	3,00	27	0,75	34	14,08	27
Profession inconnue	0,48	1	1,79	15	0,37	16	2,64	5
Total	39,14	100	11,33	100	2,23	100	52,70	100

.../.

Tableau III

Répartition des épargnants auprès des caisses d'épargne selon la
catégorie socio-professionnelle (au 31 décembre 1964)

Titulaires des comptes C.S.P. du chef de ménage	Actifs et Inactifs	Femme ma- riées sans profession	Enfants	Total	%
	(millions)	(millions)	(millions)	(millions)	
Apprentis	0,40	-	0,01	0,41	2
Ouvriers	4,48	0,95	2,40	7,83	27
Employés	3,88	0,73	1,32	5,93	22
Fonctionnaires	0,67	0,31	0,57	1,55	6
Total des salariés.	9,43	1,99	4,30	15,72	57
Pensionnés et retraités	3,36	1,01	0,28	4,65	17
Total des salariés et inactifs	12,79	3,00	4,58	20,37	74
Entrepreneurs indi- viduels de l'artisa- nat, de l'industrie et du commerce	1,34	0,44	0,74	2,52	9
Agriculteurs	0,75	0,31	0,47	1,53	6
Professions libé- rales	0,37	0,14	0,23	0,74	3
Total des indé- pendants	2,46	0,89	1,44	4,79	18
Profession inconnue	0,60	0,76	0,90	2,26	8
Total	15,85	4,65	6,92	27,42	100

.../.

1 - Epargne des indépendants et épargne des salariés et des inactifs.

Au cours des cinq années, entre les deux dates de référence (fin 1959-fin 1964), la part des salariés et des indépendants, pris globalement, s'est modérément accrue : le pourcentage des livrets d'épargne détenus par les salariés et les inactifs passe de 73 % en 1959 à 74 % en 1964; la part du montant inscrit sur ces livrets dans l'ensemble des dépôts passe au cours de cette période de 67 % à 68 %.

a - En 1964, on compte en Allemagne Fédérale, pour une population active de 27,15 millions, 80 % de salariés et 20 % d'indépendants. Fin 1964, le nombre des titulaires de livrets d'épargne (salariés, indépendants et profession inconnue), qui s'élève à 12,49 millions, se partage dans les mêmes proportions entre salariés (79 %), d'une part, et indépendants (21 %), d'autre part.

Mais le dépôt moyen par livret des indépendants (en 1964 : 2.240 DM) reste sensiblement plus élevé que celui des salariés et des inactifs (1.410 DM). Si les indépendants ne détiennent que 18 % des livrets, ils possèdent en revanche 27 % des dépôts; tandis qu'à 74 % des livrets détenus par les salariés et les indépendants correspondent seulement 68 % des dépôts.

b - Au cours des cinq années observées, le dynamisme de l'épargne apparaît nettement plus accentué pour le groupe des épargnants salariés et inactifs que pour celui des indépendants : sur un accroissement total des dépôts d'épargne privés, du début de 1960 à la fin de 1964 (27,4 milliards de DM), 70 % (19,1 milliards) proviennent des salariés et des inactifs, 25 % (6,9 milliards) des indépendants. Le dépôt d'épargne moyen du groupe des salariés et des inactifs s'est accru au cours de cette période de 113 %; celui des indépendants, de 96 %. (Le niveau de départ étant très différent, ces pourcentages correspondent pour les salariés et les inactifs à une épargne moyenne de 560 DM par livret; pour les indépendants à 800 DM par livret). Le nombre des livrets de caisse d'épargne détenus par des salariés et des inactifs a augmenté en cinq ans de 38 % (7,5 millions); le nombre des livrets appartenant à des indépendants, de 27 % (1,4 million).

.../.

2 - L'épargne des indépendants.

Parmi les indépendants prédominent les entrepreneurs individuels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce (9 % de l'ensemble des épargnants, 10 % de l'ensemble des livrets, 16 % de l'ensemble des dépôts), suivis des agriculteurs (6 % des épargnants, 5 % des livrets, 6 % des dépôts) et des membres des professions libérales (3 % des épargnants, 3 % des livrets, 5 % des dépôts).

Mais si l'on observe le dynamisme de l'épargne (mesuré par le pourcentage d'accroissement du dépôt d'épargne moyen de la catégorie considérée au cours des cinq années de référence), la première place revient aux agriculteurs (103 %), la deuxième aux membres des professions libérales (96 %), et la dernière aux entrepreneurs individuels, (93 %).

Le montant moyen du dépôt par livret, relativement élevé par rapport à la moyenne de toutes les catégories, 1.540 DM pour l'ensemble des indépendants, s'élève pour les professions libérales à 2.500 DM, pour les entrepreneurs individuels à 2.440 DM et pour les agriculteurs à 1.700 DM.

.../.

Tableau IV
Montant moyen du dépôt par livret de caisse d'épargne
(30 octobre 1964)

	Montant moyen DM	% par rapport au dépôt moyen général
Apprentis	320	21
Ouvriers	1.070	70
Employés	1.310	85
Fonctionnaires	1.490	97
Salariés	1.190	78
Inactifs	2.090	136
Salariés et inactifs	1.410	92
Entrepreneurs individuels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	2.440	159
Agriculteurs	1.700	111
Professions libérales	2.500	163
Indépendants	2.240	146
Toutes les catégories	1.540	100

.../.

3 - L'épargne des salariés et des inactifs.

Les salariés forment le gros de l'épargne (57 % des épargnants, 56 % des livrets, 44 % des dépôts). Le dynamisme de leur épargne (l'accroissement de leur dépôt d'épargne moyen est de 132 % en cinq ans) est beaucoup plus accentué que dans la catégorie la plus dynamique des indépendants. Il est vrai qu'ils partent d'un niveau relativement bas : le montant moyen de leur dépôt n'atteint chez eux que 78 % (1.900 DM) de la moyenne générale des dépôts.

Les ouvriers (29 % des épargnants, 26 % des livrets, 18 % des dépôts) détiennent, en moyenne, un dépôt d'épargne relativement faible (1.070 DM): ils sont à cet égard les avant-derniers, avant les apprentis. Mais, ils sont, en matière d'accroissement de l'épargne auprès des caisses d'épargne, de loin le groupe le plus dynamique. Le nombre des livrets appartenant à des ouvriers a augmenté en cinq ans de 51 % (contre 35 % pour l'ensemble des catégories). Leur dépôt d'épargne moyen a augmenté au cours de cette période de 168 % (c'est le pourcentage le plus élevé de toutes les catégories), en chiffres absolus de 540 DM (c'est le montant le plus élevé de toutes les catégories de salariés).

L'accroissement de l'épargne des employés (22 % des épargnants, 23 % des livrets, 20 % des dépôts) est important (accroissement de 120 % du dépôt d'épargne moyen), sensiblement moins cependant que celui des ouvriers. Et cela est vrai aussi en chiffres absolus (520 DM).

Les fonctionnaires (6 % des épargnants, 6 % des livrets, 6 % des dépôts) détiennent, en moyenne, le dépôt d'épargne le plus élevé parmi les salariés (1.490 DM), assez proche de la moyenne générale (1.540 DM). Leur dynamisme d'accroissement apparaît au cours des cinq années le plus faible de toutes les catégories retenues, accroissement de 90 % du dépôt d'épargne moyen, correspondant en chiffres absolus à 490 DM (montant le plus faible épargné en moyenne dans les divers groupes, à l'exception des apprentis).

.../.

Les apprentis (2 % des épargnants) ne détiennent qu'un nombre minime des livrets (1 %) et une partie encore moindre de dépôts. Mais c'est, après les ouvriers, le groupe le plus dynamique: au cours des cinq années considérées le nombre des livrets y a augmenté de 50 %, et le dépôt moyen de 150 %, correspondant, en chiffres absolus, à une épargne de 160 DM (la moitié du dépôt moyen par apprenti en 1964).

Les retraités et les pensionnés (17 % des épargnants, 18 % des livrets, 24 % des dépôts) possèdent en moyenne un dépôt d'épargne relativement élevé (2.090 DM). L'accroissement de leur épargne demeure important : au cours des cinq années le nombre de leurs livrets est passé de 5,5 à 6,6 millions, le montant de leurs dépôts de 7 à près de 13 milliards de DM. Mais au cours de la même période, leur part dans l'ensemble des livrets est passée de 20 % à 18 %, leur part dans l'ensemble des dépôts, de 27 % à 24 %.

4 - Essai d'explication.

Ces observations manifestent une déconcentration progressive de l'épargne. La part croissante des salariés, et notamment des ouvriers, dans l'épargne a été favorisée, sans doute, à la fois par le nivellement des revenus et par l'accroissement du revenu réel.

Sans pouvoir corroborer leur impression statistiquement, des responsables de caisses d'épargne croient déceler dans les attitudes de leurs clients (qu'ils voient user du crédit à la consommation et pratiquer la monnaie scripturale ou qui les consultent sur l'aménagement de leur budget) une modification de comportement économique assumant la rationalité d'une économie monétaire dans la sphère privée du ménage.

.../.

II - L'AGE DE L'EPARGNANT.

Tableau V

Répartition de l'ensemble de la population (1), des épargnants, des livrets et des dépôts en caisse d'épargne (2) par groupes d'âge.

Classes d'âge	Population (%)	Epargnants auprès des caisses d'épargne (%)	Livrets de caisses d'épargne (%)	Montant des dépôts auprès des caisses d'épargne (%)
0 - 9 ans	16	12	10	2
10 - 14	7	9	7	1
15 - 17	4	5	4	1
18 - 20	4	4	4	1
21 - 24	7	7	7	5
25 - 34	14	13	13	11
35 - 44	13	12	13	12
45 - 54	11	11	12	15
55 - 64	13	14	15	26
65 et plus	11	15	16	26
Total	100	100	100	100
(1)- au 31 décembre 1963. (2)- au 31 décembre 1964.				

.../.

1 - Épargnants et ensemble de la population.

La pyramide des âges des épargnants détenteurs de dépôts auprès des caisses d'épargne ne diffère de façon significative de celle de l'ensemble de la population que pour trois tranches d'âge.

Le pourcentage des enfants de moins de dix ans parmi les épargnants (12 %), est nettement inférieur à leur part dans l'ensemble de la population (16 %).

Au contraire, dans la tranche d'âge suivante - entre dix et quatorze ans, pour laquelle s'ajoutent aux décisions des parents déjà des décisions des titulaires de compte, le pourcentage parmi les épargnants (9 %) est supérieur à celui parmi l'ensemble de la population (7 %). En d'autres termes : tandis que le pourcentage des épargnants auprès des caisses d'épargne s'élève pour l'ensemble de la population à 47 %, il atteint pour cette tranche d'âge 61 %, dépassant tous les autres groupes d'âge, sauf celui des plus de soixante cinq ans.

Pour les plus de soixante-cinq ans, qui constituent 11 % de la population, mais 15 % des épargnants, le pourcentage de titulaires de compte s'élève, en effet, également à 61 %.

2 - Dépôts et épargnants.

Beaucoup parmi ces épargnants ont plusieurs livrets, et ces livrets portent sur des dépôts d'inégale importance. Si l'on considère le montant des dépôts, les générations d'âge mûr prennent une importance prépondérante. Dans bien des professions le revenu atteint son apogée autour de quarante ans; la capacité d'épargner est libérée par la diminution de la charge des enfants; l'effet d'accumulation des versements et des intérêts ne se manifeste qu'à la longue.

Les épargnants de plus de cinquante ans, qui constituent 29 % des titulaires de compte d'épargne détiennent ainsi 52 % du montant des dépôts. Mais le tournant semble se produire autour de quarante-cinq ans : la tranche d'âge de quarante-cinq à cinquante-quatre ans est la première pour

.../.

laquelle la part au montant total des dépôts soit supérieure à sa part dans l'ensemble des épargnants ou des livrets.

On peut distinguer, à cet égard, quatre groupes d'âge :

Les épargnants ayant moins de vingt-et-un ans, les mineurs (30 % des épargnants, 5 % des dépôts), ne sont en grande majorité (80 %) pas encore entrés dans la vie professionnelle, ou n'y sont encore qu'à titre d'apprentis (5 %), une minorité (15 %) exerçant pleinement une activité professionnelle.

Le groupe des épargnants entre vingt-et-un et quarante-quatre ans (30 % des épargnants, 28 % des dépôts) ne comporte plus qu'une petite minorité d'étudiants et déjà les premiers inactifs; plus de 75 % des personnes qui s'y trouvent exercent une activité professionnelle et un nombre important (20 %) sont des femmes mariées sans profession. Ce groupe est caractérisé par la promotion professionnelle et l'accroissement correspondant du revenu, d'une part, par la fondation d'une famille et l'apparition de ses charges, d'autre part.

Les épargnants âgés de quarante-cinq à soixante-quatre ans (25 % des épargnants, 41 % des dépôts) exercent pour la plupart (plus de 60 %) une activité professionnelle; en outre ce groupe comporte un nombre particulièrement élevé (plus de 25 %) de femmes mariées sans profession, et les retraités, pensionnés et autres inactifs y atteignent déjà 11 %. Dans beaucoup de professions, ce groupe correspond au sommet de la courbe des revenus; les charges familiales y diminuent; et la maturité peut porter à l'épargne. Il n'est donc pas surprenant que ce groupe fournisse une très grande partie de l'épargne.

Le groupe des épargnants âgés de soixante-cinq ans et plus (15 % des épargnants, 26 % des dépôts) correspond à l'âge normal de la retraite : les épargnants de cette tranche d'âge sont en effet, pour la plupart (près de 60 %) des bénéficiaires de pensions ou de retraites ou d'autres inactifs, les femmes mariées sans profession y sont nombreuses (25 %), mais on y trouve encore bon nombre (plus de 15 %) qui exercent toujours une activité professionnelle. Dans ce groupe le revenu a diminué, malgré les relèvements annuels des retraites, pensions ou autres avantages; mais les besoins, eux

aussi, sont réduits, et les traditions d'épargne subsistent.

En regroupant les tranches d'âge en deça et au-delà du tournant constitué par l'âge de quarante-cinq ans, on trouve ainsi, d'une part, 60 % des épargnants détenant 34 % des dépôts, d'autre part, 40 % des épargnants détenant 64 % des dépôts.

3 - Ouvertures de comptes.

Tableau VI

Répartition des comptes d'épargne ouverts en 1963 selon l'âge du titulaire.

Classes d'âge	Nombre des ouvertures de comptes (%)	Sommes créditées au cours de l'année d'ouverture (%)
0 - 9 ans	20	2
10 - 14	5	1
15 - 24	17	13
25 - 34	15	12
35 - 44	10	18
45 - 54	10	17
55 - 64	13	18
65 ans et plus	10	19
Total	100	100

.../.

Lorsqu'on considère l'ouverture de comptes nouveaux, la part des jeunes générations apparaît beaucoup plus importante. Elle serait encore plus considérable, si l'on pouvait mettre "entre parenthèses" des ouvertures de comptes dues à des nécessités administratives, qui concernent surtout des générations plus anciennes, telles que l'ouverture d'un livret spécial pour chaque nouveau contrat d'épargne bénéficiant de prime, l'établissement de comptes de traitements et salaires, le règlement de la péréquation des charges des expulsés de l'Est.

Un cinquième des ouvertures de comptes concerne des enfants de moins de dix ans. Ces ouvertures sont dues non seulement aux dons de parrains, grands-parents, etc..., mais aussi aux bons distribués par les caisses d'épargne aux parents de nouveau-né.

L'ouverture de comptes par les jeunes de dix à quatorze ans est favorisée par l'école, mais l'importance des sommes créditées est très inférieure à celles déposées en faveur des plus jeunes par des ascendants ou des parrains prévoyants.

Entre quinze et trente-quatre ans, le revenu propre s'ajoutant à la décision personnelle permet un accroissement à la fois du nombre des comptes et de l'importance des dépôts.

A partir de trente-cinq ans le pourcentage des sommes créditées au cours de l'année d'ouverture de compte devient nettement plus important que celui du nombre de comptes ouverts pendant la même période.

.../.

4 - Les diverses espèces de livrets.Tableau VII

Répartition des diverses espèces de livrets d'épargne selon l'âge
du titulaire.
 (30 octobre 1964).

Classes d'âge	Livrets à délai de rembourse- ment légal	Livrets à délai de rembourse- ment contrac- tuel	Livrets d'é- pargne à prime	Ensemble des livrets
	(%)	(%)	(%)	(%)
0 - 9 ans	9	21	3	10
10 - 14	8	8	2	7
15 - 17	4	4	3	4
18 - 20	4 25	3 36	5 13	4 25
21 - 24	7	8	9	7
25 - 34	13	9	14	13
35 - 44	13 33	10 27	13 36	13 33
45 - 54	12	9	14	12
55 - 64	15 27	13 22	22 36	15 27
65 ans et plus	15	15	15	15
Total	100	100	100	100

D'une façon générale, les épargnants les plus jeunes (ou ceux qui prennent des décisions d'épargne en leur faveur) préfèrent les livrets à délai de remboursement contractuel, tandis que les générations plus âgées préfèrent les livrets d'épargne à prime.

.../.

Le groupe des titulaires de livrets âgés de moins de dix ans comporte le pourcentage le plus élevé de livrets à délai de remboursement contractuel: 21 % de ces livrets sont détenus par les titulaires de ce groupe.

5 - Nombre de livrets par personne.

Le nombre de livrets par titulaire de compte d'épargne peut être considéré comme un symptôme de familiarité avec les modes de l'épargne. Ce nombre augmente de façon ininterrompue avec l'âge des épargnants, jusqu'à soixante-cinq ans. Dans le groupe des moins de dix ans, on trouve 108 livrets pour 100 épargnants. Entre vingt-et-un et trente-cinq ans, 134 livrets - ce qui correspond exactement à la moyenne générale des épargnants de tous âges. Entre cinquante-cinq et soixante-cinq, 150 livrets. Au-dessus de soixante-cinq ans - un léger fléchissement -, 144 livrets pour 100 titulaires.

6 - Accumulation progressive.

Tableau VIII

Montant du dépôt d'épargne moyen selon l'âge du titulaire.

(30 octobre 1964)

Classes d'âge	Dépôt moyen par livret d'épargne (DM)	Dépôt moyen par épar- gnant (DM)
0 - 9 ans	290	320
10 - 14	230	260
15 - 17	320	370
18 - 20	650	820
21 - 24	1.080	1.440
25 - 34	1.360	1.780
35 - 44	1.500	2.100
45 - 54	1.850	2.600
55 - 64	2.660	3.950
65 ans et plus	2.440	3.480

.../.

Le montant du dépôt d'épargne moyen augmente lui aussi presque continuellement avec l'âge. Après un léger fléchissement entre dix et quatorze ans (cf. Supra n°3), il atteint son maximum entre cinquante-cinq et soixante-quatre ans, et fléchit assez modérément chez les plus de soixante-cinq ans qui n'entament leurs réserves qu'avec précaution. (La différence entre le montant moyen par livret et le montant moyen par épargnant, qui traduit un nombre différent de livrets par titulaire, suit, évidemment, le même mouvement).

III - LES FEMMES.

(cf. Tableau IX).

.../.

Tableau IX

Répartition des épargnants dans la population selon l'âge et le sexe, et montant moyen du dépôt auprès des caisses d'épargne par épargnant.

Classes d'âge	Hommes						Femmes					
	Population		Epargnants				Population		Epargnants			
	mil- lions	%	mil- lions	en %		Montant moyen du dépôt (DM)	mil- lions	%	mil- lions	en %		Montant moyen du dépôt (DM)
				des épar- gnants	de la po- pulation					des épar- gnants	de la po- pulation	
0 - 9	4,62	17	1,67	12	36	290	4,39	14	1,61	12	36	340
10 - 14	2,00	7	1,23	9	62	220	1,90	6	1,15	9	60	290
15 - 17	1,10	4	0,73	5	67	370	1,05	3	0,49	4	47	370
18 - 20	1,12	4	0,51	4	46	840	1,06	4	0,53	4	50	790
21 - 24	1,98	7	0,92	7	47	1.280	1,85	6	0,93	7	50	1.590
25 - 34	4,32	16	2,01	14	47	1.700	4,02	13	1,51	11	38	1.890
35 - 44	3,44	13	1,61	12	47	2.440	4,23	14	1,62	12	38	1.820
45 - 54	2,86	10	1,54	11	54	2.860	3,84	13	1,60	12	42	2.300
55 - 64	3,31	12	1,85	13	56	4.360	4,09	13	1,82	14	44	3.520
65 et +	2,61	1	1,90	14	73	3.800	4,09	13	2,19	16	54	3.200
Total	27,35	100	13,98	100	51	2.160	30,51	100	13,44	100	44	1.940

D'une manière générale la proportion de femmes ayant un livret d'épargne est plus faible que celle des hommes : 44 % contre 51 %.

La part des groupes d'âge au processus d'épargne n'est pas identique chez les femmes et chez les hommes et l'auteur tente d'expliquer ces différences. Si pour les moins de quinze ans on n'observe guère de différence entre le pourcentage des titulaires de livrets d'épargne parmi les filles et les garçons, on constate pour le groupe d'âge de quinze à dix-sept ans une chute impressionnante de la proportion des épargnantes parmi les jeunes filles, tandis que pour les jeunes gens le pourcentage des épargnants continue d'augmenter, atteignant 67 % (pourcentage qui ne sera dépassé que par les épargnants âgés de plus de soixante-cinq ans). Alors que jusque-là le montant moyen du dépôt dépasse chez les filles celui des garçons, il descend désormais légèrement au-dessous de celui des jeunes gens. L'auteur pense que ce phénomène est dû aux parents : dans cette tranche d'âge, 12 % des livrets sont tenus par les parents au bénéfice de leurs enfants, correspondant à 15 % de livrets destinés à des garçons et 9 % de livrets destinés à des filles.

Si les parents semblent moins disposés à épargner pour les filles que pour les garçons, les jeunes filles paraissent, dès qu'elles exercent une activité professionnelle, plus portées que les jeunes gens de leur âge à épargner une partie de leur revenu. C'est l'explication la plus plausible du fait que dans les groupes d'âge de dix-huit à vingt-quatre ans à nouveau le pourcentage des titulaires de livrets de caisse d'épargne parmi les femmes (50 %) dépasse celui des épargnants hommes (46-47 %), et que pour les femmes âgées de plus de vingt ans le montant moyen du dépôt d'épargne est à nouveau supérieur à celui de leurs contemporains masculins.

Puis chez les hommes le pourcentage des détenteurs de livrets reste stable (47 %), alors qu'il diminue brusquement pour les femmes entre vingt-cinq et trente-quatre ans (de 50 % à 38 %). La tranche décennale ne permet pas de cerner de plus près l'âge correspondant à cette baisse que l'on a appelé "le coude du mariage".

.../.

Tandis que -sauf pour les enfants- le montant moyen du dépôt d'épargne par épargnant augmente en règle générale avec l'âge, il diminue chez les femmes entre trente-cinq et quarante-quatre ans : les dépenses d'installation du ménage amenant des retraits, l'arrivée d'enfants amenant à abandonner l'activité professionnelle.

D'une façon générale, pour les plus de trente-cinq ans le nombre absolu des épargnantes est supérieur à celui des épargnants, mais cela correspond à une prépondérance numérique beaucoup plus importante des femmes sur les hommes dans l'ensemble de la population. Ni le pourcentage des titulaires de livrets d'épargne parmi l'ensemble de la population, ni le montant moyen du dépôt n'atteint chez les femmes de plus de trente-cinq ans les chiffres relevés pour les épargnants masculins du même âge.

Ces résultats soulignent l'importance de l'épargne des jeunes filles : c'est entre quinze et vingt-quatre ans que sont émis 30 % des livrets appartenant à des femmes exerçant une activité professionnelle (contre 15 % des livrets dont sont titulaires des hommes exerçant une activité professionnelle). Entre dix-huit et vingt-quatre ans la proportion des femmes épargnantes parmi l'ensemble des femmes (50 %) est la plus élevée de tous les groupes d'âge au-dessous de soixante-cinq ans (tandis que chez les hommes elle s'élève avec l'âge); c'est entre vingt-et-un et trente-cinq ans que les épargnantes ont, en moyenne, plus d'argent à leur compte que les épargnants. Ces chiffres semblent témoigner d'autant plus de la disposition des jeunes filles à épargner qu'elles paraissent être moins aidées par leurs parents que les jeunes gens.

.../.

IV - LES MOUVEMENTS.

1 - Selon l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle.

En comparant, pour l'année 1963, la part de l'ensemble des comptes d'épargne ordinaires (sans délai de préavis contractuel) et celle des mêmes comptes comportant à la fois des écritures de débit et des écritures de crédit appartenant aux membres d'une même catégorie socio-professionnelle, on constate que les employés (et les membres de leurs ménages qui n'exercent pas d'activité professionnelle) semblent nettement plus que les autres groupes portés à effectuer des opérations de versement et de retrait (leur part aux comptes à écritures de débit et de crédit est de 27 % contre 22 % de l'ensemble des comptes). Se situent aussi à cet égard au-dessus de la moyenne : les fonctionnaires (7 % des comptes à écritures de débit et de crédit contre 6 % de l'ensemble des comptes) et les pensionnés, les retraités et les personnes sans profession (19 % contre 18 %). Les membres des professions libérales, les entrepreneurs individuels et les apprentis participent en proportion égale à l'ensemble des comptes et aux comptes sujets à opérations de débit et de crédit. Tandis que se situent au-dessous de la moyenne, effectuant relativement peu d'opérations de débit et de crédit : les ouvriers (24 % des comptes à écritures de débit et de crédit contre 27 % de l'ensemble des comptes), les agriculteurs (3 % contre 5 %), ainsi que les détenteurs de compte dont la profession est inconnue (6 % contre 8 %).

2 - Selon le degré d'activité.

.../.

Tableau X

Mouvement des comptes selon le degré d'activité des titulaires

	Comptes comportant à la fois des écritures de débit et de crédit (%)	Comptes sans mouvement (sauf crédit d'intérêt) (%)	Comptes comportant uniquement des crédits (%)	Comptes comportant uniquement des débits (%)	Ensemble des comptes (%)
Personnes actives	30	47	13	10	100
Personnes inactives (sans femmes mariées, enfants, écoliers, étudiants)	27	47	14	12	100
Femmes mariées sans profession	28	47	14	12	100
Enfants, écoliers, étudiants	17	41	34	8	100
Moyenne pondérée	27	46	17	10	100

Les jeunes qui n'exercent pas encore une activité professionnelle (enfants, écoliers, étudiants) se distinguent par la rareté relative des écritures de débit et de crédit d'une part, par l'importance relative des comptes ne comportant que des écritures de crédit, d'autre part.

.../.

3 - Selon l'âge du titulaire.

Tableau XI

Rapport entre le nombre des dépôts et des retraits effectués en 1963 et le montant des dépôts d'épargne au début de l'année 1963 selon l'âge des titulaires de comptes.

Tranches d'âge des titulaires de comptes	<u>Débit + crédit</u> <u>montant des dépôts</u> x 100
moins de 9 ans	133
9 - 13 ans	91
14 - 16 ans	64
17 - 19 ans	106
20 - 23 ans	165
24 - 33 ans	132
34 - 43 ans	130
44 - 53 ans	115
54 - 63 ans	98
Plus de 63 ans	77

C'est, de très loin, chez les jeunes de vingt à vingt-trois ans que l'on constate les mouvements les plus forts. C'est aussi la classe d'âge pour laquelle on constate le rapport le plus favorable (à l'accumulation) entre la moyenne des écritures de crédit et celle des écritures de débit. On peut penser que ce mouvement des comptes manifeste la forte aptitude et inclination à l'épargne de jeunes exerçant une activité professionnelle, encore célibataires et vivant souvent dans le ménage paternel, épargnant en vue d'acquisitions futures.

.../.

4 - Selon le lieu d'habitation.Tableau XII

Rapport entre le nombre des dépôts et des retraits effectués en 1963 et l'épargne (y compris les intérêts) déposée sur les livrets d'épargne au cours de la même année, selon l'importance des communes.

Nombre d'habitants des communes	$\frac{\text{Crédit + débit}}{\text{augmentation des dépôts}} \times 100$
moins de 1.000	575
1.000 - 2.000	489
2.000 - 5.000	549
5.000 - 20.000	642
20.000 - 50.000	764
50.000 - 100.000	616
100.000 - 500.000	939
Plus de 500.000	448
Moyenne de l'ensemble	604

C'est dans les villes les plus grandes (les communes de plus de 500.000 habitants) que l'on observe le moins de mouvement des comptes. Pour expliquer cette constatation, à première vue assez surprenante, on a avancé que dans ces grandes villes l'épargne moyenne était plus de deux fois plus élevée que dans les villes moyennes les plus grandes, que les revenus plus élevés y portaient moins à effectuer de petites opérations, que la part des comptes d'épargne à primes et d'autres dépôts à préavis contractuel qui comportent moins de mouvement y est plus importante.

.../.

Le peu de mouvement reflété par les comptes des résidents des petites communes (de moins de 5.000 habitants) surprend moins : les agriculteurs (cf. supra n°1) semblent relativement peu portés à effectuer des opérations, et la densité des agences des caisses d'épargne est évidemment moindre dans les campagnes que dans les villes.

V - L'AGE DES COMPTES D'EPARGNE.

Parmi les comptes d'épargne tenus fin octobre 1964 par les caisses d'épargne, 8 % sont antérieurs à 1936 (c'est-à-dire à l'inflation contenue par le blocage des prix), 25 % sont antérieurs à la "réforme monétaire" de 1948. Entre 1949 et 1952, les besoins de consommation accumulés freinent encore la reprise de l'épargne : seulement 6 % des comptes datent de cette période, tandis que 25 % ont été établis entre 1953 et 1958. L'accroissement s'accroît au cours des années suivantes.

1 - Age des comptes et catégories socio-professionnelles.

Le tableau XIII ci-contre montre que la proportion des comptes antérieurs à 1937 est la plus élevée chez les agriculteurs (18 %), suivis des pensionnés et retraités (15 %) et des entrepreneurs individuels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce (10 %). De même, les comptes ouverts entre 1937 et 1948 sont relativement plus importants dans ces groupes professionnels (26 % chez les agriculteurs, 23 % chez les pensionnés et les rentiers, 18 % chez les entrepreneurs individuels) que dans les autres.

.../.

Tableau XIII

Comptes d'épargne selon les années d'ouverture des comptes et la profession des épargnants
(au 30 octobre 1964) (en %)

Années d'ouverture des comptes Catégorie socio-professionnelle	1936 et avant	1937-1948	1949-1952	1953 - 1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	Total	% de l'ensemble
- Apprentis	0	7	9	42	4	2	3	5	14	13	100	2
- Ouvriers	5	16	5	25	7	7	7	9	10	8	100	26
- Employés	5	15	6	25	7	6	9	8	9	9	100	23
- Fonctionnaires	6	13	6	28	7	8	7	7	11	8	100	6
Total des salariés	5	15	6	26	7	7	8	8	10	8	100	57
- Entrepreneurs individuels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	10	18	7	26	7	7	7	8	7	5	100	10
- Agriculteurs	18	26	7	22	5	5	3	4	6	3	100	5
- Professions libérales	7	14	7	26	6	7	9	6	11	8	100	3
Total des indépendants	12	20	7	25	6	6	6	6	7	5	100	18
- Pensionnés, retraités	15	23	6	21	7	5	5	6	7	6	100	18
- Profession inconnue	5	19	6	27	7	6	7	8	9	6	100	7
Total	8	17	6	25	7	6	7	8	9	7	100	100

D'une façon générale, les comptes d'épargne des salariés sont plus récents que les comptes d'épargne des indépendants, (cf. tableau XIV).

Tableau XIV

Comptes d'épargne des salariés et des indépendants selon les années d'ouverture de compte.
(au 30 octobre 1964)

Années d'ouverture de compte	% des comptes de même âge appartenant à des =	
	salariés	indépendants
1936 et avant	36	27
1937 - 1948	48	21
1949 - 1952	54	20
1953 - 1958	58	18
1959	58	17
1960	62	18
1961	63	17
1962	63	15
1963	64	15
1964	67	13

2 - Age des comptes et communes.

Une des raisons de l'importance relative des comptes récents réside sans doute dans la plus ou moins grande mobilité ou sédentarité : agriculteurs et entrepreneurs individuels sont particulièrement sédentaires; les salariés changent souvent de compte à l'occasion d'un changement de domicile ou de lieu de travail.

.../.

Dans le tableau XV il n'étonne donc guère de trouver que la proportion des comptes ouverts avant la "réforme monétaire" (1948) est d'autant plus grande que la commune a moins d'habitants.

Tableau XV

Comptes d'épargne selon les années d'ouverture de compte
et l'importance de la commune.
(au 30 octobre 1964) (en %)

Importance de la commune (nombre d'habitants)	Années d'ouverture de comptes :			Total	% de l'ensemble
	1948 et avant	1949 - 1959	1959 et après		
moins de 1.000	33	31	36	100	10
1.000 - 2.000	30	28	42	100	7
2.000 - 5.000	26	32	42	100	11
5.000 - 20.000	26	32	42	100	17
20.000 - 50.000	28	28	44	100	11
50.000 - 100.000	29	31	40	100	7
100.000 - 500.000	20	34	46	100	18
500.000 et plus	19	31	50	100	<u>19</u> 100

3 - Age des comptes et montant moyen des dépôts.

L'évolution des revenus exerce probablement une influence sur la date d'ouverture des comptes : c'est à partir de 1958 que l'augmentation de revenu des salariés semble avoir mis ceux-ci en mesure d'accumuler des sommes de quelque importance.

Mais l'âge des comptes n'exerce apparemment pas d'influence sur le montant moyen de dépôts : le montant moyen le plus élevé (1.990 DM) correspond aux comptes ouverts en 1959.

.../.

VI - TITULAIRES CUMULANT DEUX OU PLUSIEURS LIVRETS
D'EPARGNE.

Tableau XVI

Possession de plusieurs comptes d'épargne par le même
titulaire selon la catégorie socio-professionnelle des
épargnants (au 30 octobre 1964).

Catégorie socio-professionnelle	Nombre de comptes par épargnant
Apprentis	1,223
Ouvriers	1,191
Employés	1,427
Fonctionnaires	1,477
Total des salariés	1,320
Entrepreneurs individuels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	1,456
Agriculteurs	1,246
Professions libérales	1,508
Total des indépendants	1,405
Pensionnés, retraités	1,388
Profession inconnue	1,169
Moyenne générale	1,336

.../.

Le plus grand nombre de comptes d'épargne par épargnant est détenu par les membres des professions libérales (1,508), suivis des fonctionnaires (1,477), des entrepreneurs individuels (1,456), des employés (1,427), des pensionnés et retraités (1,388), puis, au-dessous de la moyenne générale (1,336), des agriculteurs (1,246). Les ouvriers cumulent le moins de livrets d'épargne (1,191).

Tableau XVII

Nombre de comptes par épargnant selon l'importance de la commune.

Importance de la commune (nombre d'habitants)	Nombre de comptes par épargnant
moins de 1.000	1,22
1.000 - 2.000	1,25
2.000 - 5.000	1,27
5.000 - 20.000	1,31
20.000 - 50.000	1,38
50.000 - 100.000	1,34
100.000 - 500.000	1,38
500.000 et plus	1,44

De façon presque générale, plus grande est la commune et plus grand est parmi ses habitants le nombre des comptes par épargnant.

Par ailleurs, le nombre de comptes par épargnant augmente avec l'allongement de la durée contractuelle du dépôt d'épargne. Tandis que pour les comptes ordinaires on dénombre 1,230 comptes par épargnant, ce nombre s'élève pour les comptes à durée contractuelle à 1,584, et pour les comptes d'épargne à prime (immobilisés pendant cinq ans) à 2,178.

.../.

VII - IMMOBILISATION DES COMPTES D'EPARGNE.

Un grand nombre de titulaires de comptes à immobilisation contractuelle possèdent en même temps un compte à durée légale. Il semble que dans la plupart des cas, le compte à durée contractuelle est établi par un client déjà titulaire d'un compte ordinaire, qui immobilise ainsi une partie importante d'un avoir déjà existant à un taux d'intérêt plus élevé, à plus long terme.

Le dépôt moyen sur les comptes à immobilisation contractuelle est pour toutes les catégories d'épargnants (à une exception près : les enfants de membres de professions libérales) nettement plus élevé que le dépôt moyen des comptes ordinaires. Cette différence entre les sommes déposées sur ces deux genres de comptes d'épargne est beaucoup plus élevée chez les indépendants (4.550 DM sur les comptes à immobilisation contractuelle contre 1.860 DM sur les comptes ordinaires) que chez les salariés (1.900 DM contre 1.100 DM).

Les indépendants sont, plus que les salariés, portés à immobiliser leur épargne : 20 % de leurs comptes d'épargne sont des comptes à immobilisation contractuelle, contre 16 % des comptes des titulaires salariés. Parmi les salariés les différences sont d'ailleurs importantes : les comptes à immobilisation contractuelle constituent 22 % des comptes d'épargne chez les fonctionnaires, 19 % chez les employés, 12 % seulement chez les ouvriers.

.../.

Tableau XVIII

Dépôt moyen sur les livrets d'épargne selon la catégorie socio-professionnelle
des épargnants et les genres de comptes.
(au 30 octobre 1964)

Unité : DM

Titulaire des comptes C.S.P. du chef de ménage	Actifs et Inactifs		Femmes mariées sans profession		Enfants		Total	
	durée légale	durée contrac- tuelle	durée légale	durée contrac- tuelle	durée légale	durée contrac- tuelle	durée légale	durée contrac- tuelle
Apprentis	250	780	-	-	70	-	250	780
Ouvriers	1.350	2.310	1.170	1.620	140	250	1.000	1.600
Employés	1.440	1.960	1.390	2.050	190	530	1.200	1.740
Fonctionnaires	1.600	2.020	2.200	4.750	300	570	1.350	1.980
Sans profession, pensionnés, retraités	1.980	3.090	2.110	2.870	430	800	1.940	2.890
Entrepreneurs indivi- duels de l'artisanat, de l'industrie et du commerce	2.790	4.380	1.810	6.600	320	920	2.030	3.910
Agriculteurs	1.850	4.990	1.620	4.150	160	400	1.350	3.470
Professions libérales	2.900	3.440	1.820	10.400	1.180	150	2.230	3.660
Profession inconnue	560	2.280	1.820	3.110	270	1.060	900	2.060
Total	1.660	2.710	1.700	3.810	250	580	1.370	2.390

.../.

Tableau XIX

Répartition des divers comptes selon le degré d'immobilisation
du dépôt et les années d'ouverture des comptes
 (au 30 octobre 1964)

Année d'ouverture de compte	Comptes à				% de l'ensemble
	durée légale	durée contractuelle	compte à prime	total	
1936 et avant	93	7		100	8
1937 - 1948	93	7		100	17
1949 - 1952	91	9		100	6
1953 - 1958	90	10		100	25
1959	78	9	12	100	7
1960	72	9	19	100	6
1961	74	8	19	100	7
1962	72	9	19	100	8
1963	72	6	22	100	9
1964 (janv.-oct.)	74	10	17	100	7
					<u>100</u>

Après un accroissement modéré de la part des comptes à immobilisation contractuelle (de 7 % à 10 %) jusqu'en 1958, la loi de mai 1959 instituant l'épargne favorisée par des primes et comportant une immobilisation de cinq ans, a déclenché une augmentation considérable et constante (- les chiffres pour la tranche de janvier à octobre 1964 sous-évaluent la part des comptes à prime, dont une grande partie est contractée habituellement en décembre -) des comptes à immobilisation contractuelle.

.../.

LE BUDGET DES MENAGES EN ALLEMAGNE FEDERALE. (1960-1961).

(Der Private Haushalt in der Bundesrepublik Deutschland) 1960-61.

West deutscher Verlag - Köln und Opladen - 220 p.

I - ENQUETE AUPRES DES MENAGES.

-L'initiative de rassembler des données sur le revenu et l'épargne des ménages à partir d'une enquête, est venue de l'Association des Caisses d'Epargne et des banques de virement allemandes. Sous sa responsabilité 10.000 ménages ont été interrogés. La conduite de l'enquête (tirage de l'échantillon, conception du questionnaire, enquête sur le terrain) a été menée par trois instituts :

DIVO Institut : Institut d'études de marché, d'opinion et de recherches sociales (Francfort sur le Main et Bad Godesberg).

INTERMARKET : Association pour les études de marché et d'opinions internationales (Düsseldorf).

I.F.S.S. : Institut de recherche sociale et de défense d'intérêts (Cologne).

- L'exploitation des données a été faite sous la direction du Pr KAMP, directeur du département de la conjoncture de l'Institut de recherche sociale de Bonn.

.../.

- Le questionnaire avait été conçu pour dégager les motifs d'épargne, la possibilité et la façon d'épargner des ménages... cela a permis en même temps de quantifier certaines données.

- L'échantillon est un échantillon de ménages tiré à 2 degrés (d'abord l'habitat, puis tirage de logements en grappe), représentatif de tous les ménages allemands dont le chef a plus de 18 ans (excepté ceux de Berlin-Ouest et de la Sarre). Plus de 10.000 ménages ont été ainsi tirés. Il y a eu un taux de déchet de 25 %, dont 10 % de refus. En tout 9.544 ménages ont répondu.

L'échantillon ainsi obtenu est représentatif de la population des ménages allemands. En comparant avec les statistiques officielles, on obtient les résultats suivants :

Tableau I

Population active et inactive	Allemagne Fédérale	Echantillon 60/61
Actifs	68 %	72 %
Inactifs	32 %	28 %
<u>Revenu mensuel :</u>		
- 300 DM	15 %	12 %
de 300 à 800 DM	62 %	59 %
de 800 à 1.200 DM	16 %	19 %
1.200 DM et plus	7 %	10 %
<u>Catégorie socio-professionnelle :</u>		
Entrepreneurs individuels et professions libérales	11 %	13 %
Fonctionnaires	6 %	7 %
Employés	15 %	18 %
Ouvriers	36 %	34 %
Inactifs	32 %	28 %

Les bas revenus sont donc un peu sous-représentés, mais le Pr KAMP a procédé à un redressement de son échantillon; de même il y a une sur-représentation des employés et des entrepreneurs individuels.

II - RESULTATS.

Toute la suite du livre est un exposé détaillé de l'exploitation des données de l'enquête. De nombreux tableaux décrivant la composition des ménages, la composition de leur revenu et celle de leur patrimoine sont présentés et commentés (cf. Annexe). Nous ne reprenons dans ce résumé que les principaux concernant les taux de possession des différents types de patrimoine.

Tableau II

Possession de biens immobiliers selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (en %)

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Propriétaire de son logement	Propriétaire de maisons autres (seulement)	Propriétaire B. immobiliers non bâtis (seulement)	Ne possèdent rien
Ouvriers :	27	1,5	2,5	69
Manoeuvres	26	1	1	72
Ouvriers qualifiés et contremaîtres	28	1,8	3	67
Employés	23	2	3	72
Fonctionnaires	29	1	6	64
Entrepreneurs individuels	57	2	3	38
Inactifs	29	1	3	67
Autres (dont professions libérales, agriculteurs et chômeurs)	62	3	2	33
Moyenne	35 %	2 %	3 %	60 %

.../.

Tableau III

Possession des différentes sortes de patrimoine financier selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (en %).

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Livret d'épargne postale	Livret d'épargne	Compte chèque	Contrat d'épargne construction	Assurance-vie	Valeurs mobilières	Aucun instrument de placement (non compris Assurance et S. constr.)	Bas de laine
<u>Ouvriers :</u>	17	46	9	8	54	1,3	41	21
Manoeuvres	14	39	7	6	48	1	49	28
Ouvriers qualifiés et contremaîtres	20	51	10	9	58	1,5	35	15
<u>Employés :</u>	24	61	43	13	54	7	16	8
<u>Fonctionnaires :</u>	36	66	62	18	63	9	7	4
<u>Entrepreneurs individuels :</u>	17	63	72	19	67	9	10	5
<u>Inactifs :</u>	12	41	19	3	39	3	46	31
<u>Autres (dont professions libérales, agriculteurs, chômeurs)</u>	12	56	36	8	48	6	27	16
Moyenne	18 %	52 %	30 %	9 %	52 %	5 %	31 %	17 %

Tableau IV

Possession d'un instrument de placement financier (non compris Assurances-Vie et épargne construction) selon le revenu mensuel du ménage.

Revenu mensuel (en DM)	Ménages ayant au moins un instru- ment de placement (en %)
- 300	38
de 300 à 500	56
de 500 à 800	72
de 800 à 1.200	86
de 1.200 à 1.800	92
1.800 et plus	97
N.D.	70
Total	69 %

Tableau V

Ménages ayant à la fois un bien immobilier et d'autres types de placements.

Bien immobilier	Ensemble	Bas de laine	Epargne construction	Assurances- Vie
En ont	40	10,5 %	14 %	56 %
N'en ont pas	60	22 %	6 %	49 %
	100	17 %	9 %	52 %

.../.

ANNEXE

Caractéristiques des ménages allemands :

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage : 9.544 ménages.

Ouvriers	31 %	(13 % manoeuvres et ouvriers spécialisés (18 % contremaîtres et ouvriers qualifiés)
Employés	16 %	
Fonctionnaires	6 %	
Entrepreneurs individuels	10 %	
Inactifs (rentiers, pensionnés)	22 %	
Autres (dont professions libérales et agriculteurs)	15 %	

Composition du ménage :

1 personne	16 %
2 personnes	26 %
3 et 4 personnes	41 %
5 et 6 personnes	14 %
7 personnes et plus	3 %

.../.

Nombre de personnes rapportant un revenu dans le ménage : 7.980 ménages de 2 personnes.

	1 personne	2 personnes	3 personnes et plus
Ouvriers	55 %	32 %	13 %
Employés	60 %	29 %	11 %
Fonctionnaires	66 %	25 %	9 %
Entrepreneurs individuels	60 %	29 %	11 %
Inactifs	52 %	35 %	13 %
Autres	<u>52 %</u>	<u>34 %</u>	<u>14 %</u>
Moyenne générale	56 %	32 %	12 %

Age du chef de ménage :

18 à 24 ans	4 %
25 à 34 ans	17 %
35 à 44 ans	19 %
45 à 54 ans	24 %
55 à 64 ans	20 %
65 ans et plus	<u>16 %</u>
Total :	100 %

.../.

14 SEP, 1970

1 ex - n^o. 1

